

ASSURANCE ET BIODIVERSITÉ

Enjeux et perspectives
2025



ASSURANCE ET BIODIVERSITÉ

Enjeux et perspectives
2025



AVERTISSEMENT

Ce guide de bonnes pratiques est un document à visée pédagogique: il a pour objectif d'éclairer les adhérents de France Assureurs sur les enjeux liés à la nature et leurs impacts sur le métier d'assureur. Les outils et prestataires de données présentés dans ce guide le sont à titre illustratif. Ils n'ont pas vocation à être exhaustifs et ne reflètent en aucun cas une quelconque recommandation de France Assureurs vis-à-vis de ses membres.

Résumé exécutif	5
01 ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ	7
leaf Un déclin sans précédent de la biodiversité	8
leaf Des services écosystémiques directement impactés	9
leaf Les initiatives prises par la sphère politique	12
leaf Les initiatives prises par des acteurs privés	14
02 QUELS ENJEUX POUR LES ASSUREURS ?	15
03 QUELS LEVIERS D'ACTIONS POUR LES ASSUREURS ?	20
leaf Activités de souscription	20
1. Identifier les zones géographiques et secteurs à risque dans la politique de souscription	24
- Protection des forêts	24
- Lutte contre la pêche illégale	24
- Projets d'énergie hydraulique	25
- Protection des sites du patrimoine mondial	26
2. Proposer des produits innovants	27
- Assurer des solutions fondées sur la nature	27
- Promouvoir la préservation de la nature via les produits d'assurance	28
3. Accélérer la sensibilisation dans l'écosystème	30
4. Les freins à surmonter	30
leaf Activités d'investissement	33
1. Élaborer une politique d'investissement favorable à la protection de la nature	33
- Analyser les impacts et dépendances liés à la nature au niveau du portefeuille d'investissement	33
- Mettre en place des exclusions liées à la biodiversité	36
- Formaliser une démarche d'engagement auprès des entreprises	39
2. Investir en faveur de la biodiversité	40
- L'investissement non coté	40
- L'investissement coté	41
leaf Vie de l'entreprise et partenariats	42
1. Actions de sensibilisation interne aux enjeux de la biodiversité	42
2. Prise en compte de la biodiversité sur les sites	43
3. Engagement dans des initiatives de place	44
4. Actions philanthropiques et de mécénat et partenariats en faveur de la biodiversité	44
ANNEXES	45
Annexe 1 – Cadres de reporting réglementaires et volontaires	45
Annexe 2 – Glossaire	50
Remerciements	51

Résumé exécutif

La biodiversité^a et les services écosystémiques^b, indispensables au maintien de la vie et des activités humaines, connaissent aujourd’hui un déclin sans précédent. Dans son rapport de 2019, la plateforme intergouvernementale d’experts sur la biodiversité et les services écosystémiques (dite IPBES) identifiait les cinq principales causes de cette érosion, à savoir l’artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes.

Ce déclin de la nature impacte directement l’économie. En effet, selon le Forum économique mondial, plus de 50 % du PIB mondial dépend des services rendus par la nature. Face à cette réalité, les pouvoirs publics se sont emparés du sujet. En 2022, lors de la COP15, les États ont ainsi signé l’Accord Kunming-Montréal visant à établir un cadre mondial pour la biodiversité. Il établit des cibles de restauration et de préservation de la nature, associées à une mobilisation conséquente des moyens financiers publics et privés. Ces objectifs ont par la suite été déclinés à l’échelle européenne et française à travers des stratégies pour la biodiversité, mettant en avant quatre axes d’actions : la réduction des pressions sur la nature, la restauration de la biodiversité, la mobilisation de l’ensemble des acteurs publics et privés, et la réorientation des financements en faveur de la nature.

Parallèlement à ces initiatives politiques, des coalitions d’acteurs privés et des cadres d’engagement volontaires ont émergé afin d’encourager et aider les entreprises et institutions financières à rendre compte de leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la nature.

L’érosion de la biodiversité et des écosystèmes ayant un impact sur l’économie, elle représente un risque majeur pour le secteur financier. En raison de leurs liens étroits avec l’économie réelle, les assureurs ont de ce fait un impact indirect sur la nature et sont indirectement dépendants des services écosystémiques, via leurs activités de souscription et d’investissement.

Ce rapport « **Assurance et biodiversité – Enjeux et perspectives 2025** » vise à sensibiliser les assureurs aux enjeux liés à la nature et ses impacts sur leurs activités. Il met en lumière le rôle que peut jouer le secteur assurantiel pour lutter contre la perte de biodiversité et agir en faveur de la préservation et la restauration de la nature, en tant qu’assureurs, investisseurs et entreprises.

^a Le terme « biodiversité » a une connotation plus large que celle utilisée dans le langage commun. Il s’apparente davantage au concept de la « nature ». Afin de faciliter la lecture de ce guide, les deux notions sont ici interchangeables.

^b Les services écosystémiques sont les bénéfices offerts par la nature, les espèces vivantes et les écosystèmes, aux populations humaines et à leur activité économique.

En ce qui concerne l'activité de souscription, les méthodologies et données sont encore émergentes et freinent les efforts des assureurs en faveur de la biodiversité. Cependant, certaines bonnes pratiques permettent d'ores et déjà d'encourager la prise en compte des risques liés à la nature et les impacts sur celle-ci au sein des portefeuilles d'assurance. Les assureurs disposent des leviers suivants :

- limiter l'accompagnement des activités qui ont un impact négatif sur la nature, en s'aidant des outils disponibles pour identifier les zones géographiques et secteurs à risque pour la biodiversité. Par exemple, l'outil *Integrated Biodiversity Assessment Tool* (IBAT) qui permet de visualiser le périmètre des zones de protection ou à fort intérêt écologique et de les situer par rapport aux limites géographiques des sites ou projets existants ou à venir des entreprises. L'assureur pourra faire preuve d'une attention particulière vis-à-vis des entreprises à proximité de ces zones ;
- élaborer des produits innovants en faveur de la préservation et la restauration de la biodiversité, en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature comme le développement d'une assurance paramétrique pour restaurer les récifs coralliens à la suite d'une tempête ;
- inciter l'ensemble de l'écosystème assurantiel à adopter des comportements vertueux, en développant notamment des actions d'engagement, de sensibilisation et de prévention auprès des clients, des courtiers et réseaux de partenaires et à travers des collaborations multisectorielles, comme l'ORRAA (*Ocean Risk and Resilience Action Alliance*).

En ce qui concerne l'activité d'investissement, les assureurs disposent de davantage d'outils pour intégrer les risques et impacts liés à la biodiversité dans leurs portefeuilles. La réorientation des capitaux étant un axe prioritaire des politiques publiques en matière de biodiversité, plusieurs réglementations et cadres méthodologiques ont été déployés pour y répondre. Les assureurs disposent des leviers suivants :

- élaborer une politique d'investissement favorable à la protection de la nature, en identifiant notamment les impacts et dépendances liés à la biodiversité au sein du portefeuille d'investissement, mais également en mettant en place des exclusions ciblées ou en formalisant une démarche d'engagements actionnarial auprès des entreprises ;
- soutenir les investissements favorables à la biodiversité, en se tournant notamment vers des fonds d'investissements dans du capital naturel ou dans des projets à visée régénérative.

Enfin, comme toutes les entreprises, les assureurs peuvent mener des actions en faveur de la nature. Par exemple, ils peuvent sensibiliser leurs collaborateurs aux enjeux de la nature, réduire l'empreinte directe de leurs sites, participer activement à des initiatives de place, ou encore développer des partenariats philanthropiques et de mécénat en faveur de la biodiversité.

01

ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ

L'IPBES, la Plateforme intergouvernementale d'experts sur la biodiversité et les services écosystémiques (équivalent du GIEC pour la biodiversité) définit la biodiversité comme « *la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela inclut la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes* ».

Autrement dit, la biodiversité fait référence à l'ensemble des êtres vivants — faune, flore, micro-organismes — ainsi qu'aux écosystèmes dans lesquels ils évoluent¹. Elle se divise en trois échelles: la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Un haut niveau de diversité au sein de ces différentes échelles favorise des interactions riches qui contribuent à la création du capital naturel nécessaire à la vie sur Terre.

¹ Le terme « biodiversité » a une connotation plus large que celle utilisée dans le langage commun. Il s'apparente davantage au concept de la « nature ». Afin de faciliter la lecture de ce guide, les deux notions sont ici interchangeables.

Un déclin sans précédent de la biodiversité



Ces dernières années, les alertes scientifiques concernant le déclin de la biodiversité se sont multipliées. Selon le Rapport mondial sur les risques 2024 du World Economic Forum², la dégradation de la biodiversité et l'effondrement des écosystèmes seraient le troisième risque mondial pour la société dans les 10 ans à venir. Dès 2019, le rapport de l'IPBES faisait également état du déclin de la nature « à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine » et de l'accélération du taux d'extinction des espèces « provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier ».

Ce constat est régulièrement confirmé par le WWF, qui publie tous les deux ans le Rapport Planète Vivante, fondé sur l'Indice de Planète Vivante (IPV). Depuis plus de vingt ans, cet indice mesure la pression humaine sur la nature et les écosystèmes. Selon le rapport publié en 2024³, la taille moyenne des populations d'animaux sauvages a diminué de 73% entre 1970 et 2020, avec une baisse particulièrement marquée pour les espèces d'eau douce qui ont chuté de 85% – suivies de près par les populations d'espèces terrestres (69%) et marines (56%). Ce déclin est largement dû à la disparition des habitats naturels, comme les zones humides dont plus de la moitié a disparu en France métropolitaine depuis 1960, menaçant des espèces emblématiques comme la rainette verte. Le rapport 2024 identifie l'apparition de plusieurs points de bascule⁴ probables: la disparition massive des récifs coralliens, l'effondrement du gyre subpolaire ou encore la fonte des calottes glaciaires. Pour contrer ce déclin, le WWF identifie des solutions durables, parmi lesquelles la transformation du système financier afin de réorienter les flux financiers vers la transition écologique, à travers le financement de la protection de la nature ou encore le verdissement de la finance.

Face à cette situation alarmante, la communauté scientifique a analysé les causes de cette perte de la biodiversité dans l'objectif de ralentir ce phénomène et de restaurer la nature.

L'IPBES a ainsi identifié cinq grandes pressions sur la biodiversité:

- l'artificialisation des sols et milieux naturels;
- la surexploitation des ressources naturelles;
- le changement climatique;
- les pollutions des océans, des eaux douces, du sol et de l'air;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

² [World Economic Forum, The Global Risks Report 2024 – 19th edition, janvier 2024](#)

³ [WWF, Rapport Planète vivante 2024: un système en péril, 2024](#)

⁴ Définition du WWF: « Quand les impacts se cumulent et atteignent un certain seuil, le changement s'auto-alimente, provoquant alors un bouleversement considérable, souvent brutal et potentiellement irréversible. C'est ce qu'on appelle un point de bascule. »

Des services écosystémiques directement impactés



Ces pressions sur la biodiversité affectent directement les services écosystémiques.

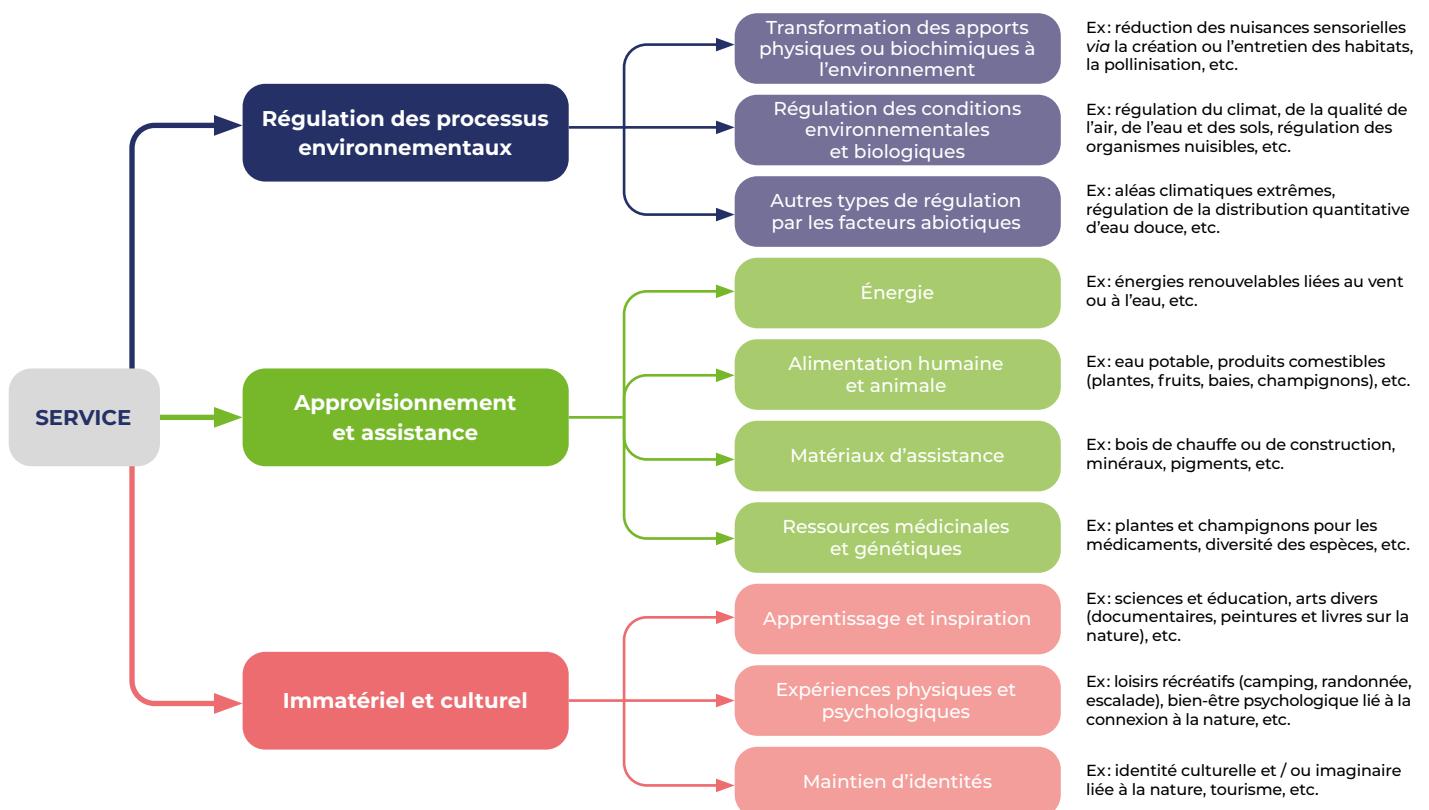
Les services écosystémiques sont les bénéfices offerts par la nature, les espèces vivantes et les écosystèmes, aux populations humaines et à leur activité économique.

L'IPBES classe les services écosystémiques en trois grandes familles, regroupant 18 catégories, dont 14 sont aujourd'hui en déclin:

- ❶ les services de régulation et de soutien, incluant la régulation du climat, la purification de l'air, la gestion des flux d'eau, la protection des sols, ou la pollinisation;
- ❷ les services d'approvisionnement en biens matériels, tels que les ressources alimentaires, l'eau, le bois, ou les ressources médicinales;
- ❸ les services d'apports immatériels, ou de bénéfices socio-culturels, tels que l'éducation, la génétique, le tourisme, ou le bien-être psychologique.

FIGURE 1 – RECONSTITUTION DE LA CLASSIFICATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Sources: Agence européenne de l'environnement (2013) et Fondation pour la recherche sur la biodiversité (2019)



Ces services écosystémiques offrent ainsi des bénéfices économiques directs, rendant l'économie mondiale étroitement dépendante de la biodiversité: d'après le Forum économique mondial, plus de 50% du PIB mondial reposeraient sur la biodiversité et ses services rendus à la société (voir figures ci-après).

FIGURE 2 – CADRE CONCEPTUEL POUR LA DÉFINITION DES NOTIONS DE CAPITAL NATUREL, D'ÉCOSYSTÈME, DE BIODIVERSITÉ, DE NATURE ET DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Sources: SIF Scoping Study, Nature-related risks in the global insurance sector, novembre 2021

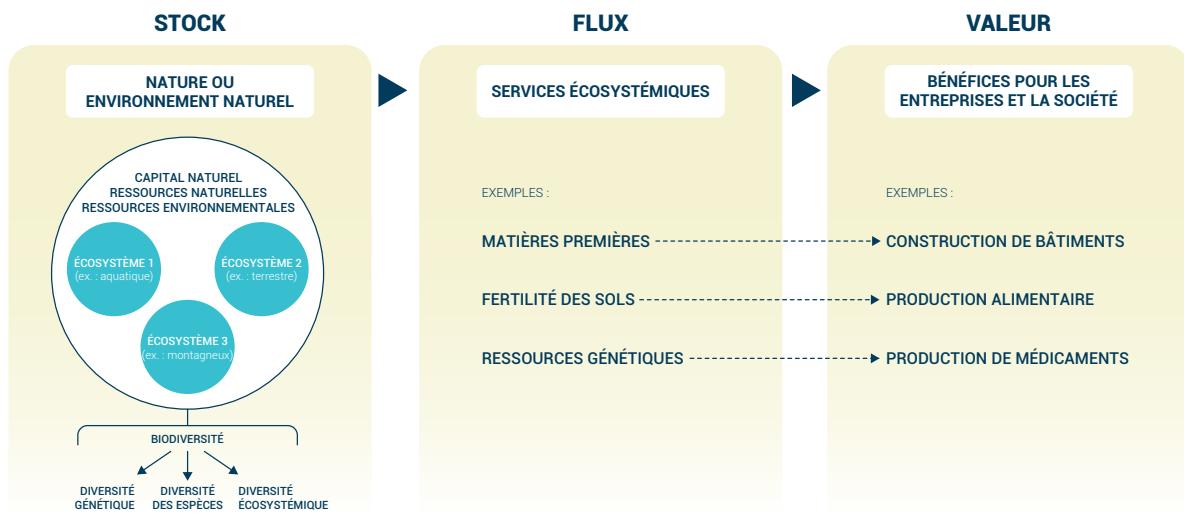
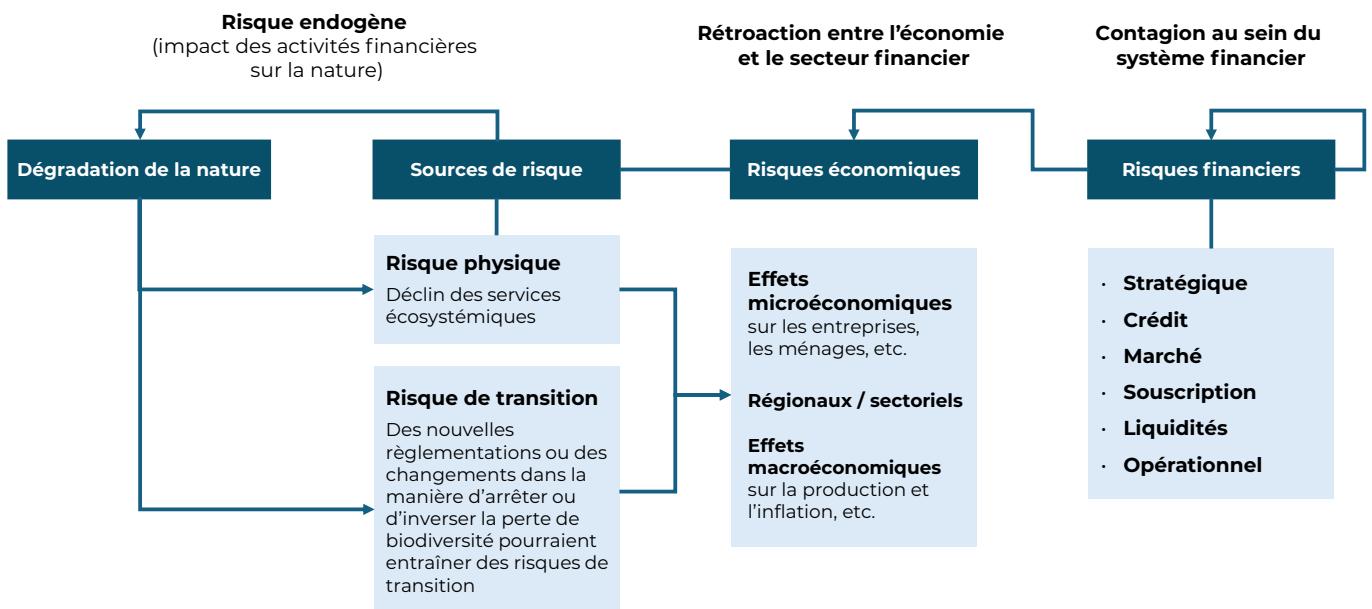


FIGURE 3 – CANAUX DE TRANSMISSION DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS À LA NATURE

Sources: Agence européenne de l'environnement (2013) et Fondation pour la recherche sur la biodiversité (2019) ECB Economic Bulletin, *Economic and financial impacts of nature degradation and biodiversity loss*, juin 2024⁵



⁵ ECB Economic Bulletin, « *Economic and financial impacts of nature degradation and biodiversity loss* », juin 2024

INTERCONNEXION ENTRE NATURE ET CLIMAT

Le climat et la nature sont étroitement liés: les écosystèmes jouent un rôle clé dans la régulation du climat, et le changement climatique affecte directement la biodiversité en endommageant les écosystèmes, détruisant des habitats et mettant en danger certaines espèces. La mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement

climatique peut ainsi avoir des effets bénéfiques directs sur la préservation de la nature.

Note: les sujets relatifs au changement climatique sont déjà largement traités dans d'autres travaux de France Assureurs. Il a été décidé que ce guide ne couvrait pas les sujets climatiques (ex. énergies fossiles, énergies renouvelables).

FIGURE 4 – SIMILARITÉS ET DIFFÉRENCES ENTRE LES RISQUES CLIMAT ET NATURE

Source: EIOPA, Staff paper on nature-related risks and impacts for insurance

SIMILARITÉS entre les risques liés à la nature et ceux liés au climat	DIFFÉRENCES entre les risques liés à la nature et ceux liés au climat
CARACTÉRISTIQUES DE RISQUE	
<ul style="list-style-type: none"> ● Les risques environnementaux (physique et de transition) affectent directement l'assurance et la réassurance. ● Ils se traduisent par des risques prudentiels et comportementaux (réputation, juridique, marché, contreparties, souscription). ● Forte incertitude sur le moment, l'ampleur et la non-linéarité des impacts, avec possibilité de points de bascule irréversibles. ● Ce sont des risques de nature systémique en raison de leur interdépendance. ● Les impacts économiques et financiers seront considérables et souvent irréversibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les risques liés à la nature sont multidimensionnels et impossibles à résumer en un seul indicateur. ● Leur gestion exige une approche écosystémique et régionale, tenant compte d'interactions complexes. ● Leur impact économique peut menacer fortement la stabilité financière, du fait de la dépendance aux services écosystémiques.
DONNÉES, MÉTHODOLOGIES ET INDICATEURS	
<ul style="list-style-type: none"> ● L'évolution non linéaire des risques limite la pertinence des données historiques et des modèles linéaires. ● Il faut privilégier des évaluations prospectives (scénarios, stress tests) pour anticiper les impacts et intégrer des mesures de prévention. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les données sur les risques liés à la nature sont difficiles à collecter et à modéliser, plus encore que pour le climat. ● Ces risques ne peuvent être résumés par un indicateur unique comme le CO₂. ● L'absence d'objectifs, de mesures et d'outils scénaristiques comparables à ceux du climat (ex. RCP, NGFS) complique l'analyse des risques de transition et physiques liés à la biodiversité.
ASSURABILITÉ	
<p>Difficultés à diversifier et à mutualiser les risques entre les individus ou les entreprises, en raison de l'interdépendance des risques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Les pertes de biodiversité sont difficiles à relier à des événements ponctuels, ce qui exige des données plus fines. ● Les risques écologiques, souvent locaux, peuvent se concentrer fortement et menacer la mutualisation des risques. ● L'effondrement de biomes systémiques (Amazonie, récifs coralliens, forêts boréales) aurait des impacts systémiques majeurs.

Les initiatives prises par la sphère politique



Plusieurs initiatives politiques ont été lancées pour lutter contre la perte de biodiversité. Si les décideurs ont d'abord concentré leurs efforts sur la lutte contre le dérèglement climatique — notamment avec l'Accord de Paris — la préservation de la biodiversité s'est progressivement imposée comme un enjeu complémentaire, en raison de son lien étroit avec le climat et de son rôle dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique.

Cela a conduit à l'adoption, lors de la COP 15 en 2022, du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Cet accord historique a permis de définir une feuille de route internationale pour mieux protéger les écosystèmes et permettre une utilisation durable des ressources naturelles au cours de la décennie.

La COP 16 sur la diversité biologique qui s'est tenue à Rome fin février 2025, a permis l'adoption d'une stratégie de mobilisation des financements en trois étapes :

- ❶ l'identification des obstacles à l'efficacité du financement de la biodiversité et la recommandation des éléments pour l'améliorer,
- ❷ l'identification et la mise en œuvre de mesures visant à renforcer le financement mondial de la biodiversité afin de mobiliser des ressources nouvelles et supplémentaires provenant de toutes les sources, et enfin
- ❸ l'évaluation de la performance des instruments financiers et/ou des entités concernées existants.

Aux niveaux européen et français, des stratégies en faveur de la biodiversité à horizon 2030 ont également été adoptées pour mobiliser les pouvoirs publics dans la lutte contre le déclin de la nature.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES TEXTES RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ	PARMI LES OBJECTIFS CONCERNANT LE SECTEUR FINANCIER
CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL COP15	
<p>23 cibles répondent à quatre objectifs principaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Préserver, améliorer ou rétablir la biodiversité. ● Utiliser et gérer durablement la biodiversité. ● Partager de manière juste et équitable les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation de la biodiversité. ● Donner à toutes les parties, des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris en matière de financement, afin de mettre pleinement en œuvre le cadre mondial de la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Cible 2: Veiller à la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés marins et terrestres d'ici à 2030. ● Cible 7: Réduire les risques liés à la pollution et les incidences négatives de la pollution provenant de toutes les sources d'ici à 2030. ● Cible 8: Atténuer les effets du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et renforcer la résilience de celle-ci grâce à des mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle. ● Cible 15: Inciter les institutions financières à agir en veillant à ce qu'elles communiquent de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité; informer le consommateur; rendent compte du respect du partage des avantages en tant que besoin. ● Cible 18: Recenser, d'ici à 2025, les incitations, y compris les subventions publiques, préjudiciables à la biodiversité et les éliminer, les supprimer progressivement ou les modifier de manière proportionnée, juste, efficace et équitable, tout en les réduisant substantiellement et progressivement d'au moins 500 milliards de dollars par an d'ici à 2030. ● Cible 19: Augmenter et mobiliser efficacement les ressources financières publiques et privées en faveur de la biodiversité (200 milliards de dollars par an d'ici 2030) pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'actions pour la diversité biologique.
STRATÉGIE DE L'UE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ À L'HORIZON 2030	
<ul style="list-style-type: none"> ● Protéger les milieux naturels: au moins 30 % de la superficie marine et 30 % de la superficie terrestre de l'UE. ● Restaurer la biodiversité: au moins 30 % de certains habitats d'ici à 2030, puis 60 % d'ici à 2040 et 90 % d'ici à 2050; et enrayer le déclin des pollinisateurs. 	
STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ 2030 (SNB 2030)	
<p>40 mesures autour de quatre axes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité. ● Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible. ● Mobiliser tous les acteurs. ● Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions. 	<p>En accord avec le cadre mondial de la biodiversité, la Stratégie nationale de la biodiversité (SNB) prévoit de recenser les subventions publiques néfastes à la biodiversité et proposera un plan de réorientation et de réduction progressive de ces subventions.</p> <p>Les financements privés seront également mobilisés en réorientant les investissements des grands investisseurs privés, et en renforçant les moyens innovants de financement de la préservation de la nature et des solutions fondées sur la nature, comme le label bas-carbone ou les sites naturels de restauration et renaturation.</p>

Les initiatives prises par des acteurs privés



Parallèlement à ces actions politiques, des initiatives et coalitions d'acteurs privés ont également vu le jour, comme *Act4Nature international*, *Business for Nature* ou encore *The Finance for Biodiversity Initiative*, afin de mobiliser les entreprises et institutions financières autour d'objectifs communs et montrer que la préservation de la nature est compatible avec la croissance économique des organisations. Un certain nombre de cadres de *reporting* et d'engagements volontaires, tels que la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD) ou le *Science Based Targets Network* (SBTN), ont émergé pour aider les entreprises à rendre compte de leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la nature,

ou encore à calculer leur empreinte biodiversité *via* des outils dédiés. Plus récemment, le WWF et l'Office français de la biodiversité (OFB) se sont associés pour créer le Lab Transition Nature, une coalition ayant pour objectif de mobiliser les entreprises françaises en faveur d'une transformation écologique à la hauteur des enjeux de biodiversité, en s'appuyant sur le SBTN et le programme d'Entreprises engagées pour la nature (EEN).

Enfin, la biodiversité est également traitée au niveau réglementaire, au niveau français (article 29 de la loi énergie climat) comme européen (SFDR, CSRD) (voir annexe 1).

ZOOM

LE RAPPORT « NEXUS » DE L'IPBES

En décembre 2024, l'IPBES a publié son rapport *Nexus*⁶ dans lequel sont analysées les interactions et interdépendances entre biodiversité, eau, alimentation, santé et changement climatique. L'objectif principal est de proposer une approche holistique pour comprendre la manière dont ces systèmes naturels et humains sont liés, et comment des décisions intégrées peuvent être prises pour répondre aux défis environnementaux et sociaux mondiaux.

En effet, l'IPBES identifie cinq défis systémiques majeurs qui contribuent à la perte

de biodiversité et aux autres crises globales:

- la relation de domination entre les êtres humains et la nature, qui conduit à l'exploitation excessive des ressources naturelles;
- les inégalités économiques et politiques, qui limitent l'accès aux ressources naturelles et aux technologies propres;
- les politiques inadéquates et institutions inadaptées, qui ne parviennent pas à protéger efficacement la biodiversité;
- les modes de consommation et de production non durables, qui contribuent à l'épuisement des ressources naturelles et à la dégradation de l'environnement;
- l'accès limité aux technologies propres et à des

systèmes de connaissance et d'innovation non-coordonnés.

Plusieurs stratégies et actions sont proposées pour promouvoir des solutions intégrées de gestion adaptive des ressources naturelles et maximiser les synergies entre la biodiversité, l'eau, la santé, l'alimentation et le climat:

- transformer les systèmes économiques pour les rendre plus respectueux de la nature et plus équitables;
- réformer les systèmes financiers pour qu'ils soutiennent la biodiversité et la durabilité environnementale;
- renforcer les politiques publiques, avec une meilleure prise en compte de l'ensemble des enjeux évoqués et une meilleure coopération internationale.

En soulignant l'interdépendance des grands défis environnementaux et sociaux actuels, l'IPBES incite ainsi à une action collective, à des politiques coordonnées et à des solutions intégrées en faveur de la biodiversité et tout en garantissant une société juste et durable. C'est ce que l'IPBES qualifie de "changement transformateur", un changement fondamental et systémique, délibéré, visant « *un monde juste et durable* » et qui « *modifie les points de vue, les structures et les pratiques de manière à s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité et du déclin de la nature* ».

⁶ [IPBES, Nexus Assessment](#), décembre 2024

02

QUELS ENJEUX POUR LES ASSUREURS ?

La dégradation de la nature et des écosystèmes représente un risque majeur pour le secteur financier. En 2022, la Banque centrale européenne estimait que près de 75% des prêts aux entreprises dans la zone euro étaient accordés à des entreprises non-financières dépendant de manière critique d'au moins un service écosystémique. En 2023, selon l'IPBES, plus de 50% du PIB mondial annuel était généré par des activités économiques modérément à fortement dépendantes de la nature, pour un montant s'élevant à 58 000 milliards de dollars. Enfin, d'après l'IPBES, les flux financiers annuels du secteur privé directement préjudiciables à la biodiversité étaient évalués à 5 300 milliards⁷ de dollars à fin 2024.

⁷ *The thematic assessment report on interlinkages among biodiversity, water, food and health – Summary for policymakers - IPBES*
- Décembre 2024

Dans ce contexte, les assureurs ne font pas figure d'exception. En effet, ils sont des acteurs pivot de l'économie :

- d'un côté, ils permettent aux entreprises et à la société dans son ensemble de gérer les risques;
- et de l'autre, ils sont des acteurs majeurs du financement de l'économie.

En raison de leurs liens étroits avec l'économie réelle, les assureurs ont un impact indirect sur la nature et sont dépendants des services écosystémiques. En tant qu'entreprise, ils sont exposés directement aux risques et impacts liés à la nature (ex. ressource en eau dans les bâtiments, mais également en impact via les émissions de GES ou l'artificialisation de sols pour la construction de bâtiments tertiaires).

Les assureurs ont donc un rôle important à jouer dans la préservation et la restauration de la nature.

Le schéma ci-dessous (Figure 5) explique la chaîne de transmission des risques de l'économie réelle à l'assurance. Ainsi, plus un secteur est dépendant de la biodiversité, plus son assureur le sera aussi indirectement, que ce soit du point de vue de la souscription ou de l'investissement.

FIGURE 5 – MÉCANISMES DE TRANSMISSION: DES RISQUES LIÉS À LA NATURE VERS LES RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Source: SIF Scoping Study, Nature-related risks in the global insurance sector, novembre 2021



De même, les assureurs peuvent avoir un impact positif sur les écosystèmes en soutenant des activités qui préparent la nature. En retour, cela permet de réduire les risques qui pèsent demain sur les assureurs (voir figure 6 ci-contre).

Les assureurs peuvent donc agir sur la préservation et la restauration des écosystèmes naturels :

- via leurs activités de souscription et de prévention ;
- via leurs activités d'investissement ;
- via leurs actions en tant qu'entreprise responsable.

FIGURE 6 – LE FINANCEMENT D'ACTIVITÉS COMMERCIALES RESPECTUEUSES DE LA NATURE RÉDUIT LA MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE LIÉE À LA NATURE GRÂCE À DES BOUCLES DE RÉTROACTION
Source: adaptée du SUERF 2021

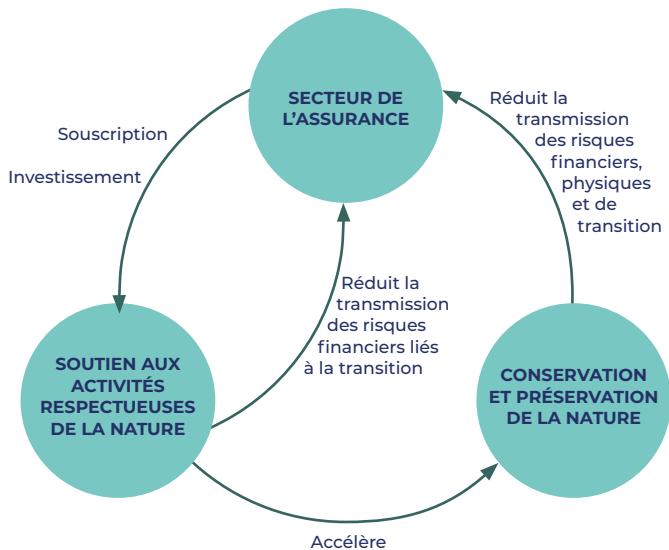


TABLEAU ILLUSTRATIF – PRESSIONS ET DÉPENDANCES DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES SUR L'ASSURANCE, PAR TYPE DE SECTEUR D'ACTIVITÉ
Source: France Assureurs, 2025

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Services écosystémiques	TYPE DE RISQUES	Incidences sur l'activité d'assureur
SANTÉ ET PRÉVOYANCE	<p>La diversité biologique permet de réguler la transmission des maladies zoonotiques.</p> <p>La fragmentation et la destruction des habitats engendre un effet de dilution et favorise la proximité de l'humain à des espèces favorisant l'augmentation et l'émergence de nouvelles zoonoses.</p>	TRANSITION, PHYSIQUE	<p>Augmentation des dépenses santé et des indemnisations liée à l'augmentation des maladies zoonotiques.</p>
SANTÉ ET PRÉVOYANCE	<p>La végétation permet d'absorber des gaz polluants tels que le dioxyde de carbone ou encore de faire baisser la température dans les zones urbaines via le phénomène d'évapotranspiration.</p> <p>L'érosion de la biodiversité contribue à la détérioration de la qualité de l'air. 8 citadins sur 10 vivent dans un air trop pollué et on dénombre 240 000 décès par an au sein de l'Union européenne liés à la pollution atmosphérique⁸.</p>	PHYSIQUE	<p>Augmentation des maladies cardiorespiratoires et du coût associé de l'assurance santé.</p> <p>En France, l'exposition de la population à la pollution de l'air ambiant à un impact économique estimé à 16,7 milliards d'euros (entre 2016 et 2019)⁹.</p>
SANTÉ ET PRÉVOYANCE	<p>Les forêts et les océans sont des sources d'alimentation pour une partie de la société (chasse, pêche).</p> <p>L'érosion de la biodiversité a un impact sur l'accès à une alimentation saine et variée pour une partie de la planète, avec un risque de famine et de malnutrition, ainsi qu'une hausse des maladies chroniques.</p>	TRANSITION, PHYSIQUE	<p>Augmentation du coût de l'assurance santé du fait de l'augmentation des maladies chroniques liées à la malnutrition et à la famine.</p>

⁸ Effets néfastes de la pollution atmosphérique en Europe sur la santé humaine: état de la charge de morbidité en 2024 – Agence européenne pour l'environnement - 2024

⁹ Asthme, accident vasculaire cérébral, diabète... quels impacts de la pollution de l'air ambiant sur la santé? Et quel impact économique? - Santé publique France - janvier 2025

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Services écosystémiques	TYPE DE RISQUES	Incidences sur l'activité d'assureur
SANTÉ ET PRÉVOYANCE	<p>La capacité d'innovation et de recherche-développement pharmaceutique est également menacée. 70% de l'humanité se soigne en médecine traditionnelle à base de plantes.</p> <p>Selon l'OMS¹⁰, environ 40% des produits pharmaceutiques puisent dans la nature et les savoirs traditionnels.</p>	PHYSIQUE	Coût pour l'assurance santé (ex. pénurie de médicaments).
SANTÉ ET PRÉVOYANCE	<p>Selon l'IPBES, la production, le rendement et la qualité de plus des trois quarts des principales cultures vivrières mondiales – soit 33 à 35 % de l'ensemble des terres agricoles – sont dépendants de la pollinisation par les insectes. En France, 70 % des fruits et légumes sont produits par pollinisation des insectes.</p> <p>La diminution des populations de polliniseurs a un impact sur les rendements agricoles et une alimentation saine et variée.</p>	PHYSIQUE	Augmentation des coûts pour l'assurance santé liée à l'augmentation des maladies chroniques dues à la malnutrition (ex. obésité, carences, etc.).
SANTÉ ET PRÉVOYANCE	<p>Les zones humides absorbent les eaux de crues, les forêts protègent certaines infrastructures: la biodiversité crée des zones tampons face aux risques tels que les inondations ou les incendies.</p> <p>La destruction des habitats naturels augmente la fréquence des sinistres.</p>	PHYSIQUE	Augmentation des sinistres liés aux inondations et aux incendies, hausse des coûts liés aux sinistres et perte d'exploitation (arrêt ou ralentissement d'activités). Selon le Swiss Re Institute ¹¹ , en 2024, les inondations, notamment en Europe et aux Emirats Arabes Unis, ont coûté près de 13 milliards de dollars en pertes assurées.
DOMMAGES AUX BIENS (ENTREPRISES AGRICOLES)	<p>Selon l'IPBES, la production, le rendement et la qualité de plus de trois quarts des principales sortes de cultures vivrières mondiales – soit de 33 à 35 % de l'ensemble des terres agricoles – bénéficient de la pollinisation animale. En France, 70 % des fruits et légumes sont produits par pollinisation des insectes.</p> <p>La diminution des populations de polliniseurs a un impact sur les rendements agricoles ainsi que sur une alimentation saine et variée.</p>	PHYSIQUE	Réduction de la rentabilité des investissements agricoles due à la baisse des rendements et à la baisse de valeur des entreprises dépendantes.
INVESTISSEMENT	<p>La perte de biodiversité a un impact concret sur l'activité des entreprises dans lesquelles les assureurs investissent. Les industries et entreprises qui dépendent fortement de l'accès à des ressources naturelles souffrent particulièrement (agriculture, forêt, pêche, immobilier, énergie, etc). Leur pérennité est compromise en raison de la perte d'accès à des matières premières, matériaux et services écosystémiques (eau douce, poisson, sol fertile, diversité génétique).</p> <p>Les portefeuilles des assureurs incluent des actifs sensibles à la biodiversité. La pression sur la biodiversité engendre la dévalorisation des actifs dépendants des écosystèmes naturels.</p>	PHYSIQUE, MARCHÉ	Dépréciation / dévalorisation de la valeur des actifs détenus par les assureurs et risque de défaillance pour les créanciers.

¹⁰ Article - [Traditional medicine has a long history of contributing to conventional medicine and continues to hold promise](#) - OMS - 10 août 2023

¹¹ « [Hurricanes, severe thunderstorms and floods drive insured losses above USD 100 billion for 5th consecutive year, says Swiss Re Institute](#) » - Swiss Re Institute - Communiqué de presse - Décembre 2024

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Services écosystémiques	TYPE DE RISQUES	Incidences sur l'activité d'assureur
INVESTISSEMENT	<p>Les secteurs d'activité tels que l'agriculture, la sylviculture ou encore l'urbanisation participent à l'érosion de la biodiversité.</p> <p>Certaines entreprises peuvent poursuivre des pratiques dommageables pour la biodiversité, être accusées de <i>greenwashing</i>, ou encore être incapables de respecter leurs engagements.</p>	TRANSITION, CONTENTIEUX	<p>Coût réputationnel pour les assureurs détenant des actifs impactant la biodiversité.</p>
INVESTISSEMENT	<p>L'effondrement de certains biomes d'importance systémique (la forêt amazonienne, les écosystèmes côtiers du système récifal du Triangle de Corail ou encore les forêts boréales d'Amérique du Nord et d'Eurasie) pourrait avoir des répercussions très importantes, par exemple sur la régulation du climat, ce qui rendrait impossible la diversification des risques pour les assureurs.</p>	PHYSIQUE, TRANSITION	<p>Risque systémique pour les assureurs.</p>
INVESTISSEMENT	<p>Les systèmes de taxation en faveur de la conservation et la restauration de la biodiversité et les sanctions encourues pour impact négatif sur la biodiversité peuvent affecter la rentabilité financière d'une entreprise. À mesure que la législation et les contraintes environnementales évoluent, les actifs ayant un fort impact sur la biodiversité vont se déprécier et devenir, comme pour le climat, des actifs échoués (« <i>stranded assets</i> »).</p>	TRANSITION	<p>Certaines entreprises risquent l'insolvabilité et font courir un risque à leurs investisseurs.</p>
INVESTISSEMENTS	<p>Selon l'IPBES, la production, le rendement et la qualité de plus de trois quarts des principales sortes de cultures vivrières mondiales – soit de 33 à 35 % de l'ensemble des terres agricoles – bénéficient de la pollinisation animale. En France, 70 % des fruits et légumes sont produits par pollinisation des insectes.</p> <p>La diminution des populations de polliniseurs a un impact sur les rendements agricoles et une alimentation saine et variée.</p>	PHYSIQUE	<p>Réduction de la rentabilité des investissements agricoles due à la baisse des rendements et la baisse de valeur des entreprises dépendantes.</p>
TRANSVERSAL	<p>La biodiversité et ses services écosystémiques sont de plus en plus pris en compte dans les politiques ESG des entreprises, leurs évaluations de risques climatiques, etc. Tout cela a un impact sur les moyens alloués au sein des organisations.</p> <p>La pression accrue des autorités de régulation sur les assureurs pour le respect des (nouvelles) réglementations constitue un risque comme une opportunité.</p>	TRANSITION	<p>Coûts liés à l'adoption de lois et des réglementations pour protéger la biodiversité, ainsi qu'à de potentielles actions en justice dues à l'évolution de la réglementation en matière de protection de la nature et de la biodiversité.</p>
TRANSVERSAL	<p>Les assureurs assurent des industries exploitant des ressources naturelles, accélérant l'érosion de la biodiversité: l'un des secteurs les plus impactant est celui de l'agriculture, qui contribue à la déforestation et au changement des sols.</p> <p>À titre d'exemple, l'agriculture, l'utilisation des terres et la sylviculture sont responsables de 18 % des émissions mondiales de GES, et la conversion des terres est le principal facteur d'érosion de la biodiversité.</p>	PHYSIQUE, TRANSITION	<p>Augmentation des controverses et risques réputationnels pour les assureurs due à leur soutien à des activités néfastes pour l'environnement.</p>

03

QUELS LEVIERS D'ACTIONS POUR LES ASSUREURS ?

Activités de souscription

D'après un sondage mené en 2021 par le *Sustainable Insurance Forum* (SIF), une association de superviseurs internationaux engagés pour la durabilité, 86% des assureurs¹² estiment que les risques liés à la nature ont certainement ou probablement un impact financier et ce, à horizon court ou moyen terme (d'ici 2030). Toutefois, les assureurs restent peu préparés à gérer ces risques.

En effet, lorsque l'on regarde les dépendances aux services écosystémiques des secteurs économiques (voir figure 8), on constate que sept secteurs représentant environ 10% de la prime mondiale d'assurance dommages, sont très exposés aux risques liés à la nature. Les huit secteurs suivants (77% de la prime mondiale d'assurance dommages) sont modérément exposés.

¹² Sondage mené auprès de 108 représentants de l'assurance issus de 32 pays par le Sustainable Insurance Forum (SIF) - Global Survey, 2021 dans « [Nature-related risks in the global insurance sector](#) », novembre 2021

FIGURE 7 – NIVEAU DE PRÉPARATION DU SECTEUR ASSURANTIEL POUR RÉPONDRE AUX IMPACTS POTENTIELS DES RISQUES LIÉS À LA NATURE
Source: SIF, Global Survey, 2021

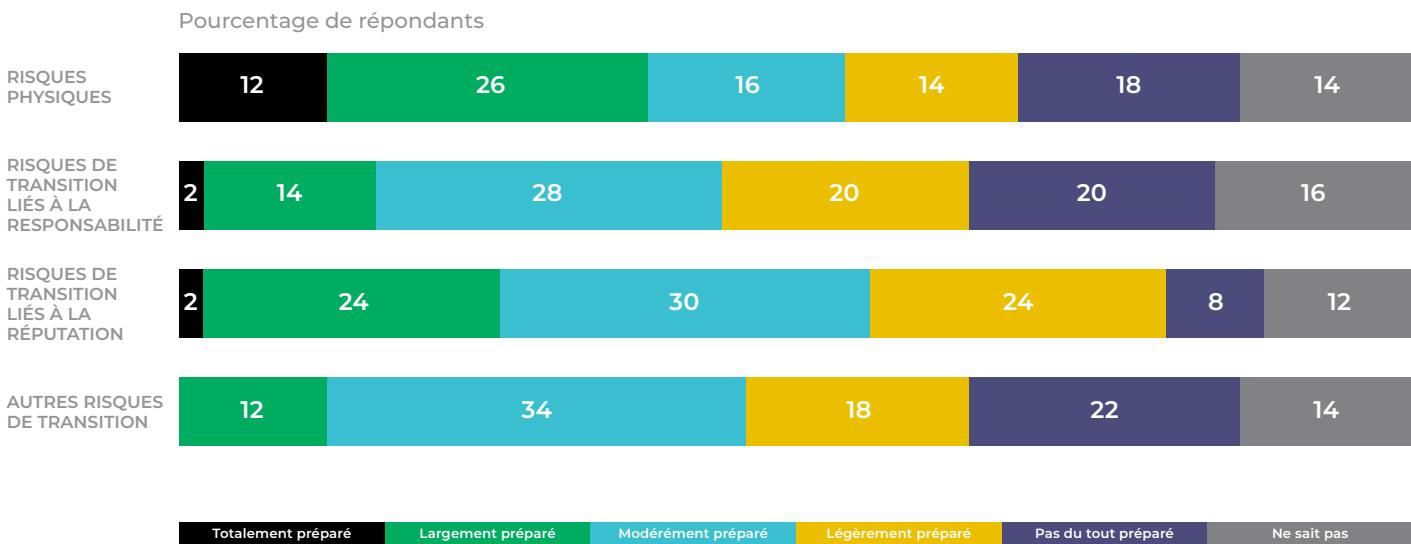
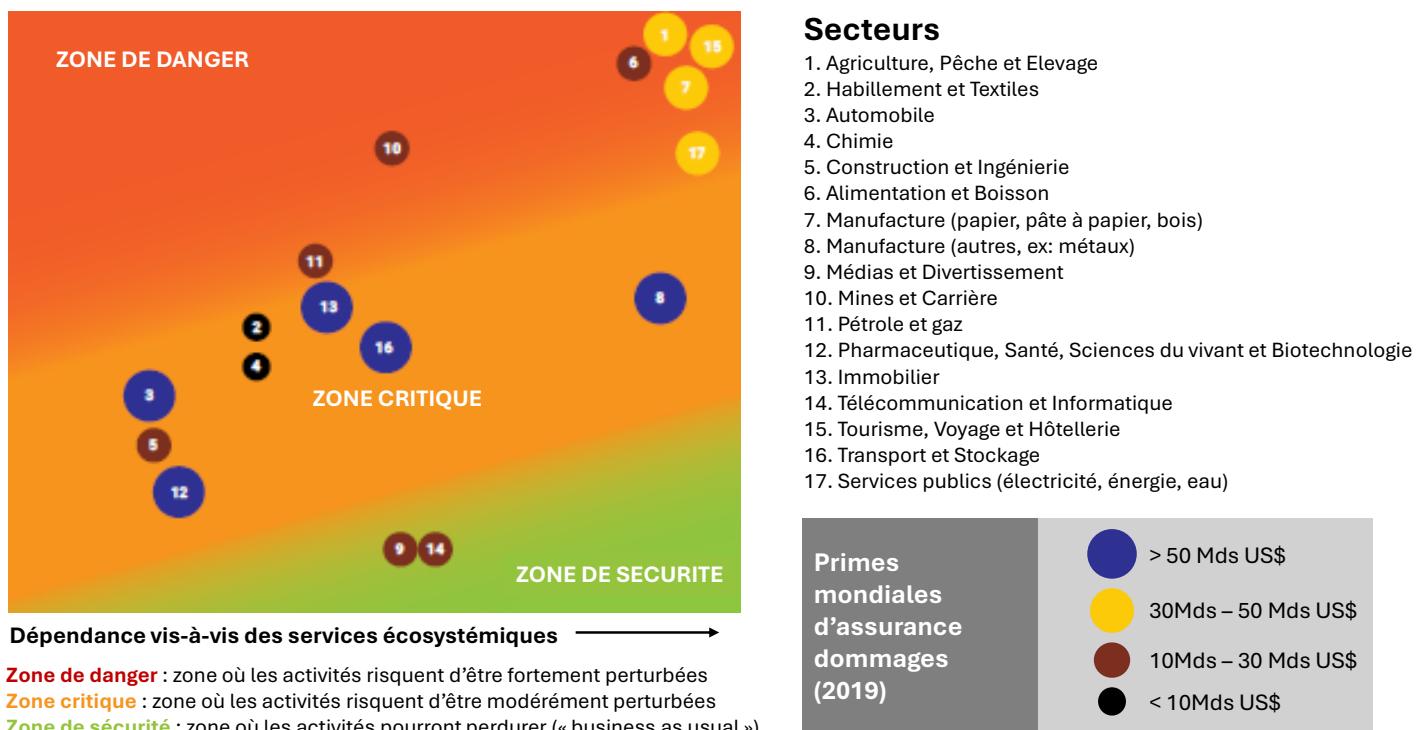


FIGURE 8 – ESTIMATION DIRECTIONNELLE DES RISQUES GLOBAUX LIÉS À LA NATURE POUR LES DIFFÉRENTS SECTEURS ÉCONOMIQUES
Source: SIF Scoping Study, Nature-related risks in the global insurance sector, novembre 2021



L'objectif de cette section est de proposer quelques bonnes pratiques afin que les assureurs puissent progressivement prendre en compte les risques liés à la nature et les impacts sur celle-ci dans le cadre de leurs activités de souscription.

De manière générale, l'assureur dispose de quatre grands leviers d'action :

- ❶ il peut choisir quel type d'activités il souhaite accompagner, en essayant de limiter les activités qui ont un impact négatif sur les écosystèmes;
- ❷ il peut inciter ses clients à préserver et restaurer la nature à travers des actions de prévention et de sensibilisation;

❸ il peut agir sur les produits, en élaborant des produits innovants ou en ajoutant des clauses qui incitent les clients à préserver la nature;

❹ il peut inciter son écosystème de partenaires à adopter des comportements plus vertueux.

Bien que les risques liés à la nature aient un impact important sur les activités d'assurance de personnes (voir zoom expert ci-après), les travaux ne sont pas encore suffisamment matures sur cette branche. Cette section se concentre donc uniquement sur l'activité d'assurance non-vie.

FIGURE 9 – LEVIERS DE LA SOUSCRIPTION D'ASSURANCE POUR SOUTENIR LES OBJECTIFS MONDIAUX EN MATIÈRE DE CLIMAT ET DE BIODIVERSITÉ

Source: WWF et Deloitte, Underwriting our planet: how insurers can help address the crises in climate and biodiversity, 2023



ZOOM EXPERT

L'IMPACT DES RISQUES LIÉS À LA NATURE SUR LES ACTIVITÉS D'ASSURANCE DE PERSONNES

Le changement climatique a des impacts directs et indirects indéniables sur la santé humaine. Selon l'OMS¹³, 23% des décès dans le monde et près du quart des pathologies chroniques peuvent être imputés à des facteurs environnementaux.

Dans son rapport *Climate change: What does the future hold for health and life insurance?* (février 2024¹⁴), la Geneva Association classe les risques liés au climat en quatre catégories en ce qui concerne la mortalité et la morbidité :

- les risques aigus – qui découlent de l'impact des chaleurs extrêmes, des incendies de forêt, des inondations et des tempêtes violentes;
- Les risques chroniques – qui résultent d'une exposition prolongée à des conditions climatiques et environnementales défavorables (par exemple, la pollution);
- Les risques transitoires – qui émanent des solutions innovantes, mais qui peuvent être à la fois positives (par exemple, amélioration de la qualité de l'air via les nouvelles énergies propres) et négatives (par exemple, passage du charbon au gaz de schiste moins émetteur mais sujet à d'éventuelles fuites de méthane);
- Les risques litigieux – qui exposent davantage les personnes morales ou publiques à des considérations sanitaires dans les affaires climatiques. À noter que ces risques impactent davantage les assureurs qui assurent en responsabilité environnementale.

Pour autant, il existe un écart entre la compréhension de ces risques et la possibilité de les attribuer spécifiquement aux populations assurées. **L'absence de données de long terme sur**

les liens entre dégradation des écosystèmes et ses effets sur la santé constitue un défi majeur pour les assureurs, ce qui limite l'analyse et la quantification réelle des risques, ainsi que la conception des produits spécifiques. Aujourd'hui, ces derniers sont essentiellement tournés autour de la prévention et la réduction des risques, avec par exemple :

- des services de soins de santé préventifs (ex. dépistages gratuits, vaccinations, etc.) pour réduire les maladies chroniques;
- des programmes de bien-être promouvant les modes de vie sains, dans le but de réduire les demandes d'indemnisation liées à des pathologies évitables (ex. maladies cardiovasculaires, diabète, etc.);
- des actions de sensibilisation des assurés pour les inciter à réduire leur impact environnement en agissant sur leur mode de vie (ex. promotion des régimes alimentaires à base de plantes, de l'activité physique régulière, etc.).

Enfin, dans leur rapport *Insuring a resilient Nature-Positive Future. Global guide for insurers on setting priority actions for nature*¹⁵, les *Principles for Sustainable Insurance (PSI)* identifient les actions prioritaires à mener pour mieux appréhender les enjeux liés à la nature dans les portefeuilles de souscription d'assurance. Sur les segments de l'assurance vie et de l'assurance santé, sont mis en évidence :

- le développement des connaissances internes et la capacité à intégrer systématiquement les risques liés à la nature dans l'organisation, avec notamment la compréhension de la manière dont les portefeuilles de souscription, clients et fournisseurs interagissent avec la nature;
- l'intégration de la biodiversité

et des risques liés à la nature dans la **gouvernance ESG** existante;

• **l'engagement avec les différentes parties prenantes**, notamment à travers la sensibilisation des décideurs politiques et les prestataires de soins de santé aux risques émergents liés à la nature (par ex. en donnant accès aux données et recherches pertinentes), ou la promotion de choix de vie durable pour améliorer les effets sur la santé tout en réduisant les pressions des fournisseurs et consommateurs sur la nature;

• **l'engagement avec les clients**, à travers, par exemple, l'élaboration de programmes de sensibilisation aux incidences environnementales des choix de mode de vie, ou encore la compréhension de la manière dont les activités liées au mode de vie peuvent réduire les pressions sur la nature et réduire également les risques pour la santé liés au climat et à la nature;

• **l'intégration de la biodiversité dans les cadres existants de gestion des risques ESG et de souscription**, en intégrant les questions liées à la nature dans les processus de diligence raisonnable en matière d'ESG, en particulier dans le cadre des polices d'assurance collective ou encore en examinant les entreprises en fonction de leur impact négatif potentiel sur la nature ou de leurs activités dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité.

¹³ « Climate change, pollution and health. Impact of chemicals, waste and pollution on human health » - 18 décembre 2023 - OMS

¹⁴ Geneva Association, « Climate Change: What does the future hold for health and life insurance? », février 2024

¹⁵ UNEP-FI, *Insuring a resilient nature-positive future: global guide for insurers on setting priority actions for nature*, décembre 2024

1. Identifier les zones géographiques et les secteurs à risque dans la politique de souscription

→ Lutte contre la pêche illégale

Les assureurs peuvent intégrer dans leur politique de souscription des analyses sur les pressions sur la nature. Plusieurs outils existent aujourd'hui pour aider les assureurs à mieux identifier les zones et les activités les plus à risques pour la nature. À noter que le WWF a publié un guide en 2023 qui élabore des recommandations à destination des assureurs pour préserver les écosystèmes¹⁶.

En 2018, les *Principles for sustainable insurance (PSI)*, en partenariat avec Oceana, ont publié un guide à destination des assureurs²⁰ pour les aider à contrôler ou atténuer le risque d'assurer les navires et les entreprises associés à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée – « *Illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing* » – qui est estimée à 20% de la pêche mondiale et souvent associée à des violations des droits de l'homme²¹.

Ce guide propose notamment une liste d'informations à vérifier à la souscription pour aider les assureurs à mieux cibler les navires ou entreprises à risque. Les assureurs sont invités à développer des politiques de refus d'assurance pour les navires pratiquant ou soupçonnés de pratiquer la pêche illégale. Ces navires peuvent par exemple être identifiés grâce à l'outil *Vessel Viewer* développé par la fondation Trygg Mat Tracking et l'ONG Global Fishing Watch²². Cet outil permet de suivre en temps réel les mouvements des bateaux de pêche et de savoir s'ils figurent sur des listes noires de pêche illégale.

→ Protection des forêts

La déforestation est l'un des enjeux majeurs en termes de protection de la nature. D'après le World Resources Institute¹⁷ qui publie annuellement les chiffres relatifs aux forêts dans le monde, ce sont 3,7 millions d'hectares de forêt primaire qui ont été perdus en 2023, soit l'équivalent de 10 terrains de football par minute.

Les assureurs peuvent y prêter une attention particulière lorsque les activités à assurer se trouvent dans des zones ou dépendent de zones où les forêts sont menacées. Le WWF a élaboré une carte interactive *Deforestation Fronts*¹⁸ identifiant 24 zones géographiques où la déforestation s'accélère. Cette même ONG a publié en 2022 un guide à destination des institutions financières pour lutter contre la déforestation et le changement d'usage des sols¹⁹. Ce guide propose une démarche en cinq étapes :

- 1 l'identification des risques matériels;
- 2 la définition de politiques appropriées en matière de déforestation;
- 3 l'intégration du sujet dans le devoir de vigilance;
- 4 l'engagement des clients;
- 5 et la transparence.

¹⁶ WWF et Deloitte, [Underwriting our planet: how insurers can help address the crises in climate and biodiversity](#), 2023

¹⁷ World Resources Institute - [Global Forest Review](#), « *How much forest was lost in 2023?* », avril 2024

¹⁸ WWF, [Global deforestation fronts](#)

¹⁹ WWF, [Seeing the forest for the trees: A practical guide for financial institutions to take action against deforestation and conversion risks](#), juin 2022

²⁰ PSI, Oceana, UNEP-FI, [Risk assessment and control of IUU fishing for the marine industry](#), 2018

²¹ Oceana, ["Illegal fishing and human rights abuses at sea: using technology to highlight suspicious behaviors. Retrieved"](#), 2019

²² Global Fishing Watch, [Vessel viewer tool](#)

²³ Birdlife International, ["Practical information on measures to mitigate seabird bycatch in fisheries"](#), 2021

FIGURE 10 – CHECKLIST POUR L’ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS À LA PÊCHE ILLÉGALE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE (« IUU »)
Source: PSI, Oceana, UNEP-FI, Risk assessment and control of IUU fishing for the marine industry, 2018

 Contrôle des navires	
<input type="checkbox"/> Nom – vérifier si figurant sur la liste des navires IUU	
<input type="checkbox"/> Nombre de changement de noms – beaucoup = pire	
<input type="checkbox"/> Drapeau – drapeau de complaisance ou non-conforme = risque accru	
<input type="checkbox"/> Nombre de changement de drapeaux – beaucoup = pire	
<input type="checkbox"/> Numéro OMI – obligatoire si > 100 GT	
<input type="checkbox"/> Société de classification, si pertinent	
<input type="checkbox"/> Dernière inspection – toutes les recommandations ont été mises en œuvre	
<input type="checkbox"/> Documents attestant l’entretien régulier	
<input type="checkbox"/> Nationalités et expérience de l’équipage	
<input type="checkbox"/> Dossier de sinistres du propriétaire	
 Transparence	
<input type="checkbox"/> Condamnations antérieures éventuelles	
<input type="checkbox"/> Amendes ou interdictions éventuelles	
<input type="checkbox"/> Eventuels refus d’assurance antérieurs	
 Facteurs opérationnels indicatifs	
<input type="checkbox"/> Zone opérationnelle – connue pour être une zone IUU	
<input type="checkbox"/> Implication avec des espèces à haut risque, définies par la <i>Petrossian List</i>	
<input type="checkbox"/> Utilisation ou non de systèmes de repérage des navires (VMS ou AIS)	
<input type="checkbox"/> Absence de licence ou autorisation de pêche	
<input type="checkbox"/> Réclamations multiples pour des engins perdus	

→ Projets d’énergie hydraulique

D’après le Business and Human Rights Resources Center²⁴, l’énergie hydraulique est l’énergie renouvelable qui présente le plus de risques de violations des droits de l’Homme²⁵. De plus, une étude récente²⁶ a démontré que l’écoulement de près des deux tiers des plus longs fleuves du monde est entravé par des barrages hydroélectriques. L’interruption du cours naturel des fleuves est l’une des principales raisons de l’effondrement de 84% des populations d’espèces d’eau douce depuis 1970²⁷. Pour aider les assureurs à distinguer les projets hydrauliques durables de ceux qui ont un impact négatif sur la nature, le WWF et le PSI ont publié en juin 2022 un guide intitulé *Insuring a nature-positive world – an insurers’ guide to hydropower*²⁸. Ce guide propose notamment des critères d’évaluation sur lesquels les assureurs peuvent s’appuyer

lors de l’analyse d’un projet d’hydroélectricité et met en avant certains signaux qui doivent alerter les assureurs tels que:

- l’absence de publication de l’évaluation de l’impact environnemental et social pour les nouveaux projets;
- la présence de controverses locales, de campagnes des ONG ou de la société civile contre les projets menés et visant à dénoncer leurs conséquences environnementales et/ou sociales, etc.

²⁴ Business and Human Rights Resources Center, [Investor snapshot: hydropower and human rights](#)

²⁵ Parmi les risques identifiés, on retrouve notamment: l’impact négatif sur l’accès à l’eau, la diminution du débit des cours d’eau, le déplacement des populations locales, la violation des droits du travail.

²⁶ Grill, G., Lehner, B., Thieme, M. et al., ["Mapping the world's free-flowing rivers"](#), *Nature* 569, 2019

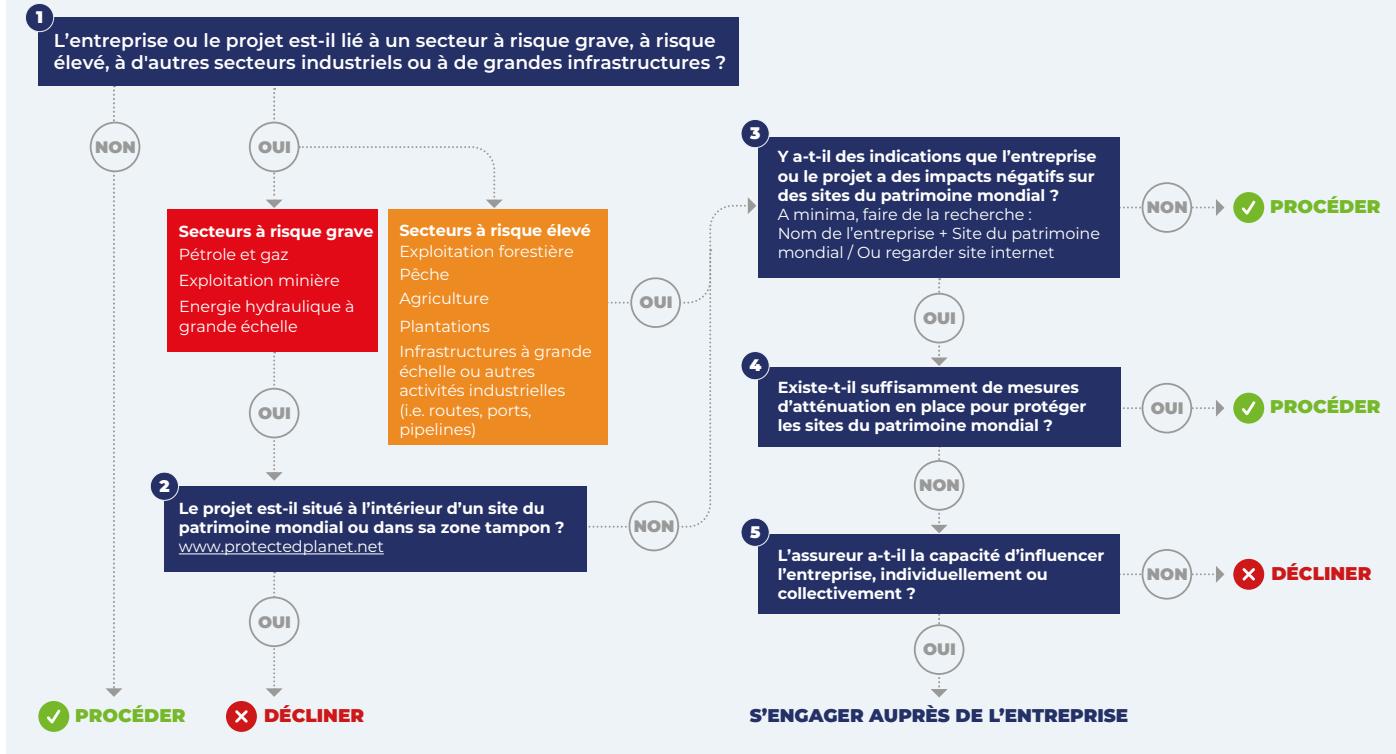
²⁷ WWF, ["A deep dive into freshwater"](#), *Living Planet Report*, 2020

²⁸ WWF, ["Insuring a nature-positive world: an insurers’ guide to hydropower"](#), 2022

FIGURE 11 – EXEMPLE D'UNE APPROCHE RISQUE LIÉE AUX SITES DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Source: PSI

Les activités autorisées à l'intérieur des sites du patrimoine mondial et de leurs zones tampons sont celles qui contribuent à valeur de conservation du site. Ces activités doivent être à petite échelle et non industrielles, en particulier dans les sites du patrimoine mondial naturels et mixtes. Parmi les exemples d'activités commerciales compatibles avec les sites du patrimoine mondial figurent l'écotourisme, les produits forestiers non ligneux durables et la pêche durable.



→ Protection des sites du patrimoine mondial

Toujours à l'initiative des PSI, un guide publié en 2019 dresse une série de recommandations pour protéger les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre des activités d'assurance²⁹.

Les assureurs sont notamment invités à identifier les risques et à refuser toute transaction pour les secteurs à haut risque dont les activités seraient situées sur un site du patrimoine mondial ou à proximité immédiate. La figure 11 ci-dessus décrit le type d'approche par les risques qui peut être développée.

Le guide oriente également vers des fournisseurs de données comme l'outil IBAT, un outil cartographique construit en partenariat avec Birdlife International, Conservation International, l'IUCN et UNEP-World Conservation Monitoring Center. Utilisable via une interface web, il intègre des bases de données sur l'ensemble des aires protégées et zones d'intérêt écologique reconnues au niveau international (aires protégées de catégorie I à IV de l'IUCN classées en fonction de leur objectif de gestion, sites Natura 2000, sites Ramsar, sites classés au patrimoine mondial de l'humanité, zones clés de conservation, etc.) ainsi que sur les aires de répartition des espèces menacées classées en liste rouge IUCN. Une carte interactive permet de visualiser le périmètre des zones de protection ou à fort intérêt écologique et de les situer par rapport aux limites géographiques des sites ou projets existants ou à venir des entreprises. D'autres outils sont également présentés dans ce guide.

²⁹ PSI, UNESCO, WWF, Protecting our world heritage. Insuring a sustainable future: The first guide for the global industry to protect our world's priceless and irreplaceable assets, 2019

2. Proposer des produits innovants

→ Assurer des solutions fondées sur la nature³⁰

Certains assureurs travaillent par ailleurs à développer des solutions d'assurance innovantes pour couvrir le capital naturel ou inclure des solutions fondées sur la nature dans les couvertures d'assurance. The Nature Conservancy, un organisme de bienfaisance environnemental américain, a notamment développé un guide sur la manière d'assurer les solutions fondées sur la nature³¹ (voir figure 12 ci-dessous).

Ce même organisme a mis en place un certain nombre de partenariats avec des assureurs. Par exemple, il a développé avec Swiss Re une assurance paramétrique des récifs coralliens au large de Cancún. En effet, les récifs coralliens jouent un rôle clé dans la protection des côtes

contre la houle et les tempêtes. La police d'assurance est gérée par le Coastal Zone Management Trust, avec la participation de l'industrie du tourisme et d'autres sociétés civiles et partenaires de la communauté scientifique locale, avec une aide du gouvernement mexicain. Elle se déclenche lorsque le vent dépasse une certaine vitesse, ce qui permet d'apporter un soutien rapide à la restauration des récifs.

Un rapport publié en 2020 par The Nature Conservancy et l'Université de Californie de Santa Cruz, en partenariat avec AXA³², explore l'opportunité d'un produit d'assurance incluant la protection des mangroves. Les mangroves jouent en effet un rôle de protection majeur des côtes et littoraux: elles protègent 15 millions de personnes des inondations et réduisent en moyenne les dommages causés en cas d'inondations de 65 milliards de dollars chaque année. Les 100 premiers mètres de mangroves peuvent notamment réduire la hauteur des vagues jusqu'à 66%, jouant ainsi un rôle clé dans la protection des zones côtières. Le rapport indique que les mangroves caribéennes ont un besoin renforcé de couverture assurante compte tenu de leur rôle crucial dans la protection des populations et des infrastructures côtières ainsi que des coûts importants liés à leur restauration après une tempête. Ainsi, 20 territoires et pays des Caraïbes

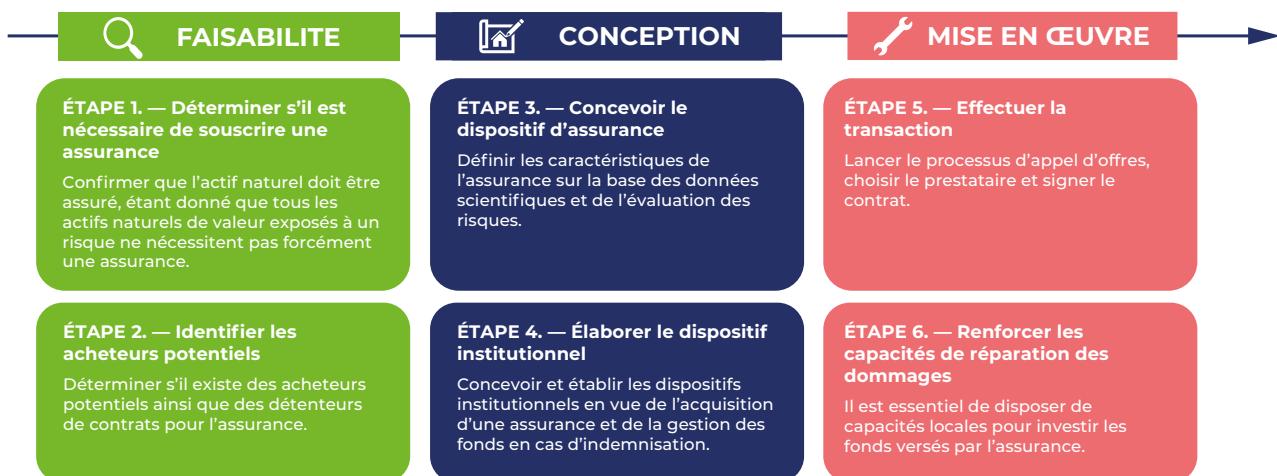
³⁰ Définition de l'IUCN: les solutions fondées sur la nature sont « des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité »

³¹ The Nature Conservancy, [Guide on how to insure natural assets](#), 2019

FIGURE 12 – LES ÉTAPES POUR ÉLABORER UNE ASSURANCE DE SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Source: The Nature Conservancy, [Guide on how to insure natural assets](#), 2019

Processus d'évaluation, de conception et d'achat d'une assurance



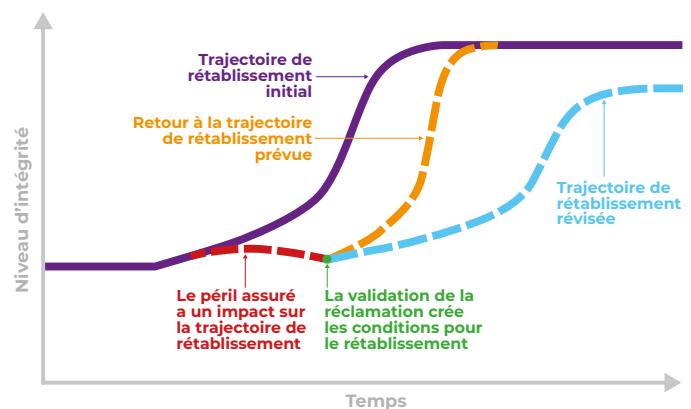
avec des sections de côte où les avantages de la restauration de la mangrove l'emportent largement sur leurs coûts ont été identifiés. La suite des travaux consiste désormais à étudier la faisabilité de différents types d'assurance, à analyser les coûts de protection et de restauration des mangroves afin de fixer les seuils et les limites de la police d'assurance, et de consulter les acteurs locaux pour déterminer les lieux prioritaires

Enfin, dans le cadre de la NatReCo Initiative, dont l'objectif est de proposer des solutions d'assurance innovantes pour soutenir des projets positifs pour la nature, un produit d'assurance visant la restauration des écosystèmes³³ a récemment été lancé. Ainsi, lorsqu'un écosystème en voie de rétablissement subit un impact négatif suite à un sinistre assuré prédéfini, ce nouveau produit prend en charge les coûts financiers associés à la création des conditions de restauration nécessaires pour rétablir la trajectoire de rétablissement initiale ou s'aligner sur une trajectoire révisée.

³² The Nature Conservancy, University of California Santa Cruz, Axa, [Reducing Caribbean Risk: Opportunities for cost-effective mangrove restoration and insurance](#), octobre 2020

³³ Scor, [Nature Restoration & Conservation Insurance Initiative](#)

FIGURE 13 – MODÈLE DE TRAJECTOIRE DE RÉTABLISSEMENT D'UN ÉCOSYSTÈME
Source: SCOR



Périls assurés : avion, vague de froid, cyclone, tremblement de terre, explosion, incendie, inondation, dégâts causés par la grêle, vague de chaleur, impact, absence de précipitations, glissement de terrain, foudre, dégâts malveillants, éboulement, tempête, typhon

→ Promouvoir la préservation de la nature via les produits d'assurance

L'assureur peut concevoir des produits d'assurance encourageant les souscripteurs à préserver la nature. Par exemple, le Snow Leopard Trust a développé une assurance-bétail pour soutenir les communautés rurales d'Inde et du Pakistan dont le bétail est attaqué par le léopard des neiges, une espèce protégée. Lors de la souscription de cette assurance, les assurés s'engagent à protéger les léopards des neiges et les autres espèces sauvages victimes de braconnage. Si l'assuré viole cette clause, il ne peut plus bénéficier de l'assurance³⁴.

Ces produits peuvent notamment aider à prévenir l'aléa moral³⁵. L'assureur peut, par exemple, exiger que certains standards soient respectés pour que la couverture puisse jouer. De même, l'assureur peut inciter le client

à adopter des comportements vertueux. Par exemple, Axa XL propose une réduction de franchise de 25% sur l'assurance environnementale pour les clients qui effectuent une évaluation écologique indépendante des zones naturelles avoisinant leur activité et intègrent ces résultats dans les plans de prévention et de gestion des accidents de l'entreprise³⁶.

³⁴ Snow Leopard Trust, [Livestock insurance](#)

³⁵ Comme expliqué dans le guide du WWF publié en 2023 Underwriting our planet, l'assurance peut présenter un aléa moral dans la mesure où l'assuré, se sachant couvert, n'agit pas sur la prévention des risques. Les assureurs peuvent prévenir ce mécanisme en élaborant des produits qui incitent à la prévention.

³⁶ Axa XL, [Valuing client actions to reduce carbon emissions and promote biodiversity](#)

ACCOMPAGNER LES CLIENTS DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES GRÂCE À L'ASSURANCE ENVIRONNEMENTALE

Difficiles à évaluer, les risques environnementaux représentaient un risque pour la survie financière des assureurs et n'étaient donc pas assurables avant les années 1970. Divers acteurs et offres ont progressivement

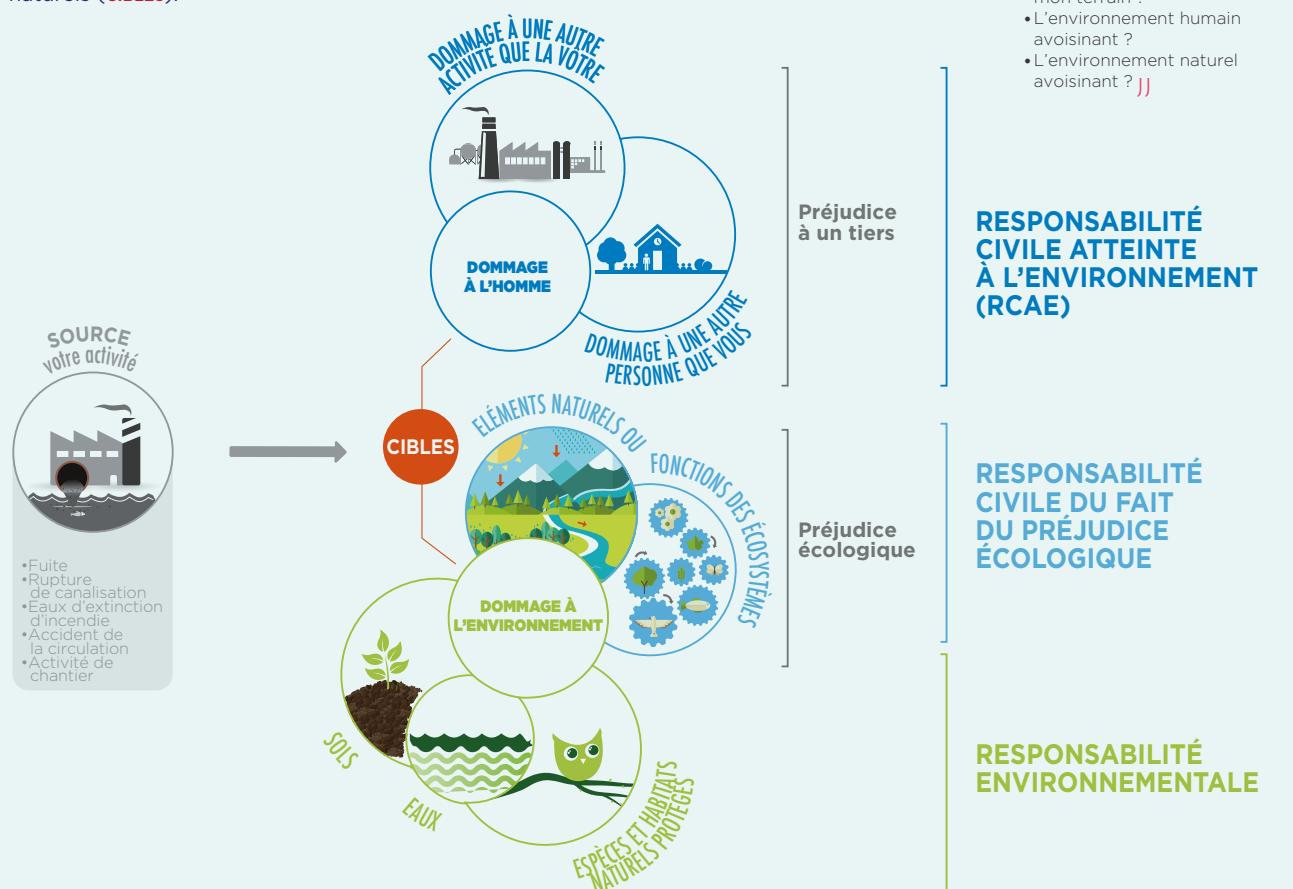
changé la donne. Un des premiers mouvements a été initié par Assurpol, dont le modèle permettait une prise en compte appropriée du risque. Les assureurs adhérents sont réassurés pour une quote-part des montants de garantie qu'ils proposent en fonction de la capacité qu'ils ont engagée dans le pool par rapport à sa capacité globale. Assurpol a étendu son offre en proposant des limites d'engagement plus importantes et des garanties plus innovantes. En 2006, un modèle de contrat d'assurance « multirisques » environnement voit le jour : le

contrat « Cadre de l'Assurance des Risques Environnementaux » (CARE) proposant des garanties « atteinte à l'environnement » et « responsabilité civile », puis « préjudice écologique » dès 2013. L'émergence de ces modèles a joué un rôle considérable dans le développement de l'assurance des risques environnementaux en mutualisant les risques par le mécanisme de co-réassurance. L'offre en matière d'assurance des risques environnementaux s'est grandement diversifiée au cours des dernières années et ne cesse d'évoluer.

FIGURE 14 – IDENTIFIER LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX GÉNÉRÉS PAR UNE ENTREPRISE ET LES SOLUTIONS D'ASSURANCE CORRESPONDANTES

Source: France Assureurs, Maîtriser les risques environnementaux de votre entreprise, 2020

Votre activité (**SOURCE**) peut entraîner la diffusion de substances « polluantes » qui peuvent occasionner des dommages aux hommes et/ou aux milieux naturels (**CIBLES**).



3. Accélérer la sensibilisation dans l'écosystème assurantiel

Les assureurs peuvent également encourager leurs clients et les partenaires de leur chaîne de valeur à adopter des comportements plus vertueux en matière de préservation de la nature. Par exemple, le WWF dans son guide *Underwriting the planet*³⁷ encourage les assureurs à mettre en place des programmes et politiques d'engagement avec les clients, à l'instar de ce qui est fait en matière d'investissement. Ces politiques d'engagement devraient notamment établir des mesures d'escalade avec des critères clairs. Pour la souscription, cela pourrait par exemple se traduire par le refus de couvrir les nouveaux projets d'un client s'ils ne respectent pas les critères définis dans le contrat.

De même, les assureurs ont un rôle à jouer avec leurs intermédiaires. En effet, pour les projets complexes de type grandes infrastructures, ce sont souvent les courtiers qui répartissent les risques entre différents assureurs. Ce sont donc eux qui supervisent l'ensemble du processus d'assurance et fournissent des conseils en matière de prévention et maîtrise des risques, plutôt que les assureurs eux-mêmes. Les assureurs ont donc aussi un rôle de sensibilisation à jouer auprès des courtiers et intermédiaires avec lesquels ils interagissent afin qu'ils intègrent les mêmes considérations environnementales que les assureurs.

Enfin, des collaborations multisectorielles peuvent également être bénéfiques. Par exemple, l'Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA) est une collaboration multisectorielle entre les gouvernements, les institutions financières, le secteur de l'assurance, les organisations environnementales et les parties prenantes des pays du Sud. L'Alliance souhaite renforcer la résilience dans les régions et les communautés les plus vulnérables aux risques océaniques, en mettant au point des produits de financement et d'assurance qui incitent à investir dans des solutions fondées sur la nature. Depuis son lancement en 2020, plus de 50 projets ont été soutenus grâce à l'initiative et 9 produits financiers ont été lancés, dont des produits de micro-assurance et d'assurance paramétrique³⁸.

4. Les freins à surmonter

Si les assureurs disposent de réels leviers pour encourager la préservation de la nature, ils se heurtent encore à un certain nombre de difficultés. Le WWF identifie notamment trois principaux freins:

- Le problème des « passagers clandestins³⁹ »: certains assureurs peu soucieux de la nature peuvent continuer à souscrire des activités néfastes pour l'environnement, générant ainsi des profits supplémentaires et contribuant à l'érosion de la biodiversité. Ce problème peut être résolu notamment *via* une législation équitable qui ne crée pas de distorsion de concurrence au niveau international.
- La nature court-terme des contrats d'assurance: les contrats d'assurance dommages sont généralement souscrits pour un an, ce qui, combiné avec un marché très concurrentiel, peut ne pas inciter l'assureur à prendre des mesures en faveur de la nature qui seront efficaces sur le long terme.
- L'absence de données et de méthodologies robustes: les assureurs disposent de peu de données fiables et de méthodologies éprouvées pour évaluer les risques liés à la biodiversité, même si un certain nombre d'initiatives ont vu le jour:

→ des outils tels qu'IBAT ou le WWF Biodiversity Risk Filter ou la base de données ENCORE, qui offrent un aperçu de l'état de la biodiversité dans le monde;

→ de nouvelles approches géospatiales *via* les satellites et l'intelligence artificielle peuvent également permettre de recueillir des données géographiques⁴⁰;

→ le Swiss Re Institute a développé un *Biodiversity*

³⁷ WWF et Deloitte, [Underwriting our planet: how insurers can help address the crises in climate and biodiversity](#), 2023

³⁸ ORRAA, [Action report](#), 2024

³⁹ Dans le contexte du développement durable, il s'agit du comportement d'individus ou de collectifs qui bénéficient des efforts d'autrui pour l'amélioration de l'environnement sans en supporter les coûts.

⁴⁰ WWF et Maxar, [The biodiversity data puzzle](#), 2022

and Ecosystems Services (BES) Index qui montre pour chaque pays les risques économiques liés à l'érosion de la biodiversité, et ce en pourcentage du PIB dépendant de la nature (voir figure 15 ci-dessous) ;

→ Un appel à projet a été lancé en mars 2023 par le WWF en partenariat avec la Swiss Re Foundation et le Axa Research Fund pour modéliser des scénarios de biodiversité, à l'instar des scénarios climatiques. Il s'agit d'une étape indispensable pour mieux estimer les effets de l'érosion de la nature et concevoir des solutions.

Soulignons également que des recherches complémentaires seraient nécessaires pour mieux comprendre

l'interconnexion des risques liés à la nature avec les autres risques, comme les risques géopolitiques. En effet, d'après la 8^e cartographie des risques élaborée par France Assureurs en 2025, les risques liés à la nature sont ceux qui génèrent le plus de risques connexes.

Enfin, notons que les connaissances autour des interconnexions entre la nature et le métier d'assureur sont encore émergentes, et donc relativement peu matures. Le développement d'une expertise solide est en cours de construction et nécessite une appropriation du sujet par les acteurs de l'assurance.

FIGURE 15 – RISQUES ÉCONOMIQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ EN POURCENTAGE DU PIB DÉPENDANT DE LA NATURE

Source: Swiss Re Institute, BES Index

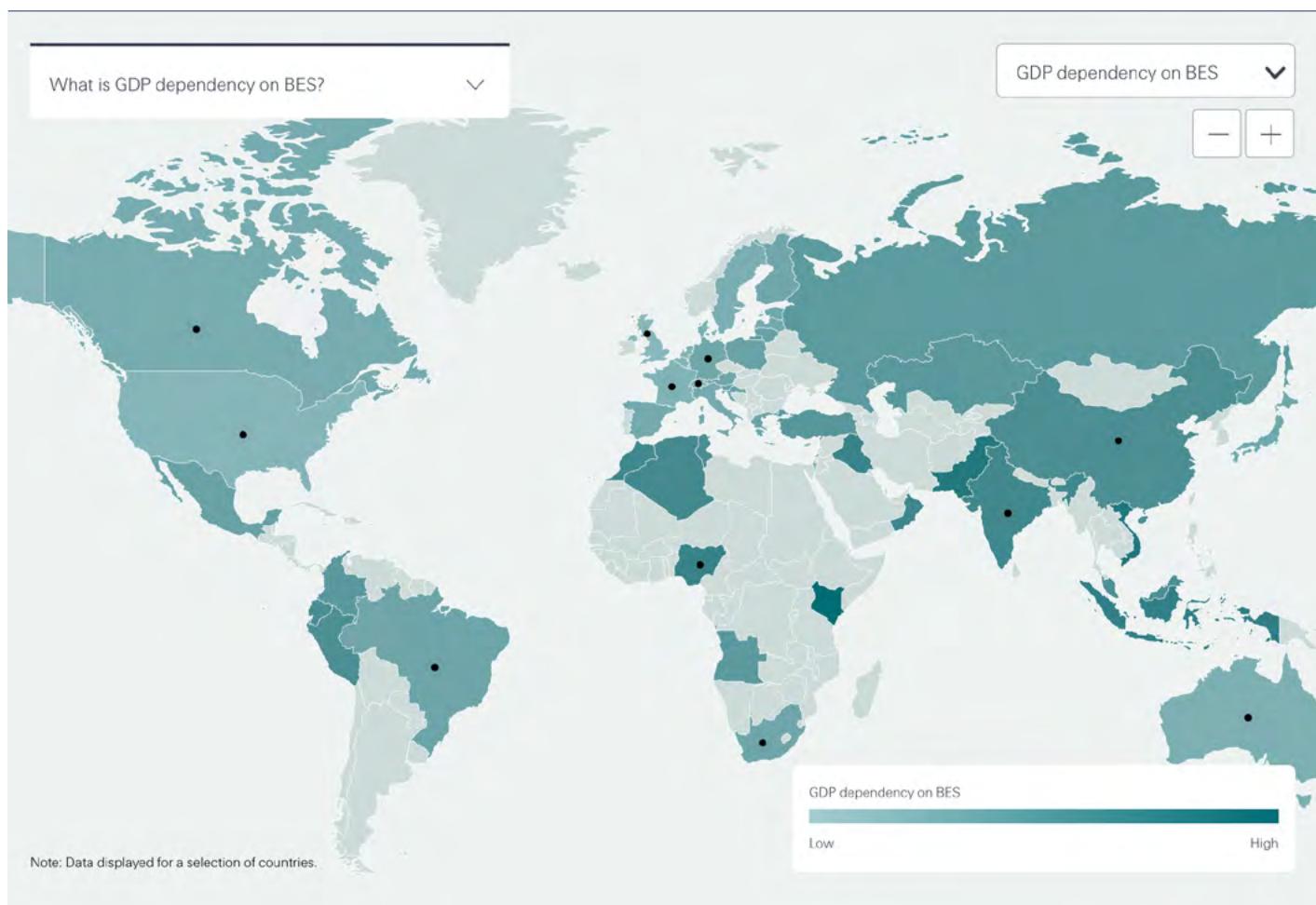
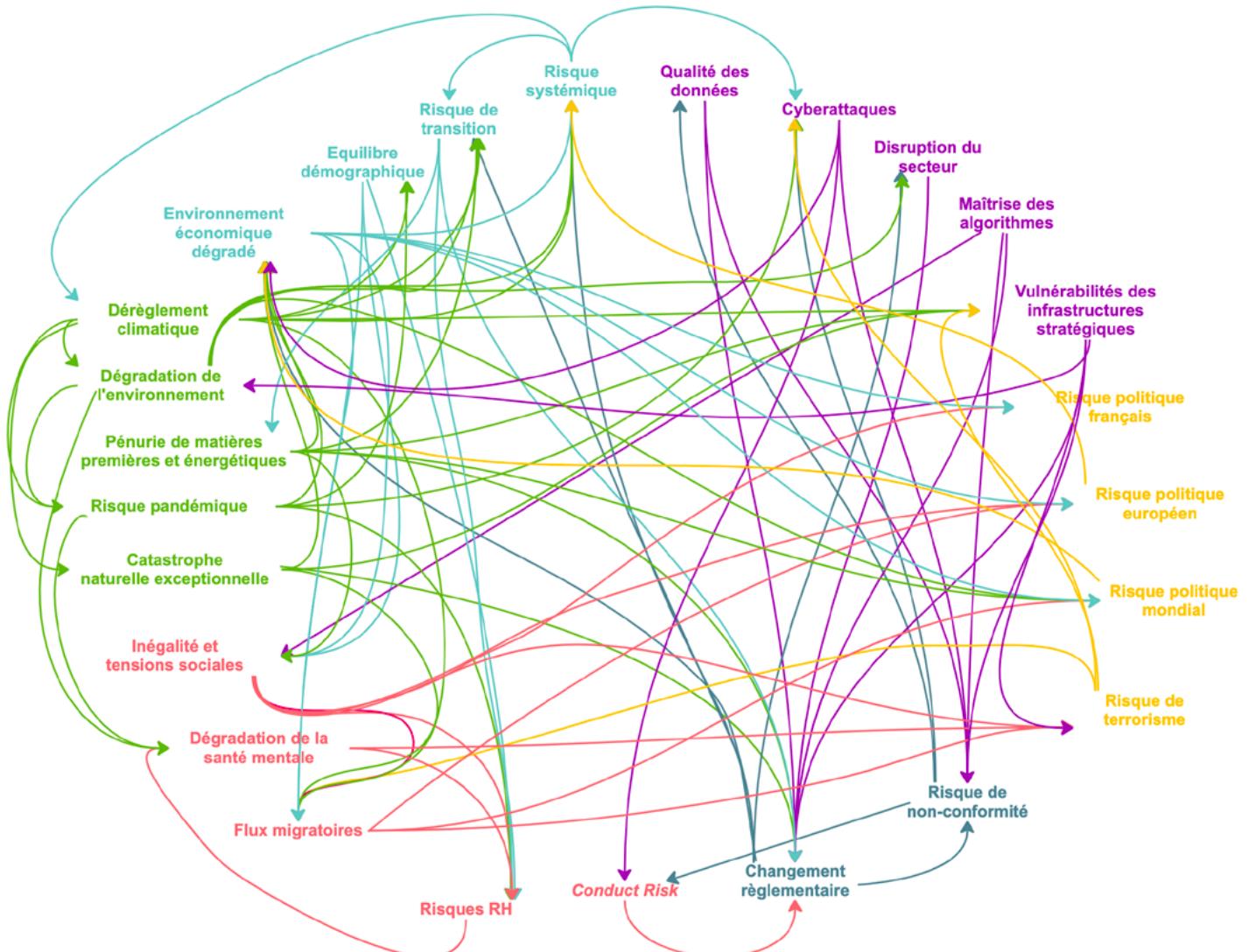


FIGURE 16: 74 INTERCONNEXIONS IDENTIFIÉES PAR LES EXPERTS DU RISQUE

Source: France Assureurs, Cartographie des risques, 2025



Note de lecture: le sens de la flèche indique l'interconnexion entre le risque « cause » et le risque « conséquence ».

Activités d'investissement



La dégradation de la nature représente un risque majeur pour le secteur financier, qui est fortement dépendant des services écosystémiques. En effet, la Banque de France estime que 42% de la valeur du portefeuille de titres détenus par les institutions financières françaises est émis par des entreprises fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique.

L'objectif de cette section est donc de proposer des bonnes pratiques afin de mettre en évidence le rôle que l'assurance peut jouer dans la préservation de la nature dans le cadre de ses activités d'investissement.

De manière générale, l'assureur dispose de deux leviers d'action principaux :

- il peut élaborer une politique d'investissement visant à répondre aux enjeux de biodiversité ;
- il peut contribuer au financement de solutions innovantes en faveur du capital naturel.

1. Élaborer une politique d'investissement favorable à la protection de la nature

La politique d'investissement responsable d'un investisseur permet de clarifier son positionnement, ses priorités, et ses ambitions et cibles en matière ESG, ainsi que les démarches mises en œuvre pour les atteindre. Il est tout à fait possible de faire de la biodiversité un axe d'investissement à part entière, et d'élaborer une politique ciblée en ce sens. Comme toute autre politique d'investissement, elle peut ainsi être centrée autour de trois enjeux :

- l'analyse des impacts et dépendances liés à la biodiversité au niveau du portefeuille d'investissements ;
- la mise en place d'exclusions liées à la biodiversité ;
- la formalisation d'une démarche d'engagement envers les émetteurs.

→ Analyser les impacts et dépendances liés à la nature au niveau du portefeuille d'investissement

L'analyse des impacts et dépendances à la nature des émetteurs en portefeuille est la première étape pour élaborer une stratégie d'investissement liée à la biodiversité. En effet, cette analyse permet de comparer et identifier les secteurs et acteurs ayant un fort impact sur la biodiversité, ainsi qu'une dépendance forte, afin de pouvoir ensuite déterminer des actions prioritaires en matière d'investissements et d'engagement.

La notation ESG peut à ce titre constituer un indicateur de mesure préalable, permettant d'avoir un aperçu

global de l'impact d'un émetteur sur la biodiversité. En effet, même si les méthodologies varient⁴¹, on retrouve de manière quasi-systématique dans le pilier « Environmental » des éléments liés à la gestion des ressources naturelles, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la prévention de la pollution, la gestion des

⁴¹ La notation ESG peut être soit directement acquise auprès d'un fournisseur de données, soit construite par l'investisseur sur la base d'une méthodologie propre qui utilisera à la fois des données récoltées auprès de l'entreprise et des données achetées à des fournisseurs. Ainsi, selon les méthodologies, les éléments pris en compte dans les piliers E, S et G, les pondérations entre chaque élément, mais aussi la façon d'attribuer le score (vision absolue vs vision sectorielle) ne seront pas les mêmes.

déchets, à la préservation de la biodiversité, ou encore à l'adaptation aux risques climatiques.

Néanmoins, l'analyse des impacts et dépendances à la biodiversité passe aujourd'hui essentiellement par la mesure d'une empreinte biodiversité au niveau du portefeuille d'investissement. Plusieurs outils permettent aujourd'hui de calculer cette empreinte, tels que le *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) d'Iceberg Data Lab (IDL), ou le *Biodiversity Impact Analytics-Global Biodiversity Score* (BIA-GBS) de CDC Biodiversité – qui sont ceux les plus utilisés par les assureurs (voir figure 17). Ces outils s'appuient sur une métrique spécifique, le « *Mean Species Abundance* » (Abondance Moyenne des Espèces – ou MSA): elle permet d'évaluer l'intégrité d'un écosystème sur une échelle de 0 à 100%. Les pressions s'intensifient à mesure que le pourcentage diminue, et inversement. Ainsi, un MSA à 100% correspond à un écosystème intact, alors que 0% indique que toutes les espèces présentes à l'origine ont disparu.

La mesure de l'empreinte biodiversité, bien qu'utile pour identifier les impacts et dépendances liés à la biodiversité sur un portefeuille d'investissements, se heurte cependant à deux limites:

- elle s'appuie sur des bases de données encore incomplètes, et est donc en grande partie calculée de manière estimative – lorsque le contexte le permet, la réalisation d'évaluations locales, *via* par exemple l'utilisation d'images satellites, peut être un moyen de renforcer et préciser la mesure donnée;
- elle dépend du modèle utilisé, et donc des hypothèses et règles fixées pour développer ce modèle – une même entreprise pourrait avoir un résultat différent en fonction du fournisseur de données utilisé.

Pour ces raisons, la mesure d'empreinte biodiversité doit être considérée comme une valeur indicative et non comme une mesure exacte ou scientifique. Cette contrainte explique la difficulté des investisseurs à fixer des objectifs de réduction de l'empreinte biodiversité de leurs portefeuilles, comme cela est pratiqué sur le carbone pour le climat.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE MESURE D'EMPREINTE BIODIVERSITÉ

Pour mesurer l'empreinte biodiversité de leurs portefeuilles d'investissements, les assureurs utilisent majoritairement deux outils: le *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) développé par Iceberg Data Lab, et le *Biodiversity Impact Analytics-Global Biodiversity Score* (BIA-GBS) développé par CDC Biodiversité. La figure 17 ci-contre présente un comparatif des deux méthodologies.

D'autres outils complémentaires à la mesure d'empreinte biodiversité peuvent également aider les investisseurs à prioriser les actions ou à définir des objectifs, par exemple:

- la base de données **ENCORE** (*Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure*) permet aux institutions financières d'identifier leurs dépendances et impacts potentiels sur le capital naturel, et d'évaluer les risques liés à la nature auxquelles elles sont exposées dans leurs portefeuilles d'investissement et de souscription. Un module sur la biodiversité a par ailleurs été développé afin d'aider les institutions financières à explorer la façon d'aligner leurs activités dans différents secteurs (agriculture, exploitation minière) sur les objectifs mondiaux importants pour la nature;
- la méthode **STAR**, développée par l'IUCN, permet de quantifier la contribution potentielle des actions de réduction des menaces et de restauration des habitats à la lutte contre l'extinction des espèces. Elle permet de prioriser les efforts de conservation en se basant sur les données de la liste rouge des espèces menacées.

Ces deux outils sont néanmoins limités par la disponibilité des données et offrent à date une vision globale peu précise à l'échelle locale ou sectorielle.

FIGURE 17 – TABLEAU COMPARATIF DES MÉTHODOLOGIES D'EMPREINTE BIODIVERSITÉ

Source: France Assureurs, 2025

	CDC – Global Biodiversity Score (GBS)	IDL - Corporate Biodiversity Footprint (CBF)
Objectif	Mesurer les impacts des activités économiques sur la biodiversité ainsi que leur dépendance aux services écosystémiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur.	Évaluer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité : il peut être utilisé pour évaluer l'impact ou l'empreinte des entreprises et des investissements sur la biodiversité.
Cible	<ul style="list-style-type: none"> Actifs cotés (BIA- GBS, 2021, co-développé avec Carbon4 Finance) et non cotés (GBS FI, 2020). Entreprises (BFA). 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises et actifs cotés et non cotés. Autorités locales (en cours de développement).
Métrique	MSA.km² , métrique mesurant l'état d'un écosystème et définissant les pressions qui y sont exercées rapporté à la surface impactée. <ul style="list-style-type: none"> MSA: perte ou gain de biodiversité en % MSA / km²: surface impactée en km². <p>Les valeurs MSA vont de 0 % à 100 %, 100 % représentant un écosystème vierge non perturbé.</p>	
Modèles de calcul	EXIOBASE 3 <ul style="list-style-type: none"> Table d'entrées-sorties globale et multirégionale, 44 pays et 5 régions, 200 produits et services, 163 industries. Permet d'estimer les émissions et extractions de ressources par industrie. 	WUNDERPUS V2.13 Tableau d'entrées-sorties basé sur EXIOBASE 3, mais avec une plus grande granularité, 259 régions, > 2200 produits et services, > 1200 secteurs, mise à jour annuelle avec 41 différents taux d'inflation.
	GLOBIO Un modèle évaluant l'impact de différentes pressions sur l'intégrité de la biodiversité.	
Approche	Les résultats sont ensuite divisés en gains/pertes dynamiques ou périodiques – survenant au cours de la période évaluée –, futurs – qui surviendront à l'avenir – et en impacts négatifs statiques/accumulés.	Temporelle, basée sur l'analyse de cycle de vie.
Pressions couvertes	<ul style="list-style-type: none"> Changement d'usage des sols (utilisation des terres, fragmentation des milieux naturels, empiètement humain, conversion des zones humides). Exploitation des ressources (pressions liées à l'extraction des ressources, perturbation hydrologique due à l'usage de l'eau et au changement climatique). Pollution (dépôts aériens azotés, écotoxicité terrestre, usage des sols dans le bassin versant, eutrophisation de l'eau douce, écotoxicité aquatique). Changement climatique. Biodiversité marine (intégration partielle). 	<ul style="list-style-type: none"> Changement d'usage des sols (occupation, transformation, empiètement, fragmentation). Pollution (écotoxicité eau, eutrophisation terrestre, acidification terrestre, pollution plastique). Changement climatique. Surexploitation des ressources (terrestre).
Pressions non couvertes	<ul style="list-style-type: none"> Espèces invasives (travaux en cours pour leur intégration). 	<ul style="list-style-type: none"> Pressions exercées sur la biodiversité marine et espèces invasives.
Scopes couverts	Scopes 1, 2, 3 (amont et aval)	
Méthodologie appliquée aux souverains	En cours de développement.	
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> Permet un état des lieux de la biodiversité restante (statique) et de quantifier l'ampleur des dommages supplémentaires générés durant la période considérée (dynamique). Utilisation possible dans des études prospectives (par exemple, restaurer de 20% la biodiversité à un horizon donné ou minimiser la perte de biodiversité). Moindre complexité d'interprétation par rapport à une métrique utilisant l'intégration temporelle qui ajoute un degré de modélisation supplémentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Permet une mesure des impacts des pressions générées sur la période considérée prenant en compte l'intégralité de leur « durée de vie ». Utilisation possible pour suivre des objectifs de minimisation de la perte de biodiversité. Prise en compte des pressions qui seront réalisées dans le futur. Par exemple, les gaz à effet de serre qui seront émis dans 10 ans sont pris en compte du fait de l'intégration temporelle.
Limites	Pas de prise en compte des pressions réalisées au-delà de la période d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté d'utilisation dans des études de trajectoires de niveaux de biodiversité en fonction d'objectifs à moins que ces objectifs eux-mêmes ne fassent l'objet d'une intégration temporelle (par exemple, réduire la perte de biodiversité de 30% chaque année à l'échelle du globe à horizon 2030). Complexité de la métrique du fait de la nécessité d'expliquer la composante d'intégration temporelle.

→ Mettre en place des exclusions liées à la biodiversité

La mise en place d'exclusions volontaires fait partie des actions qu'un investisseur responsable peut mettre en place. Lorsqu'il identifie un secteur ou une entreprise qui contrevient à un de ses principes ou met en péril un de ses engagements, il peut choisir de l'exclure de son périmètre d'investissement, entièrement ou partiellement en définissant par exemple des seuils.

Ainsi, au titre de leur engagement climat, la plupart des investisseurs ont choisi de mettre en place des exclusions relatives aux secteurs des énergies fossiles (charbon et hydrocarbures non conventionnelles notamment). Concernant la biodiversité, la prise en compte des objectifs de la convention sur la diversité biologique (CBD) et le travail sur les pressions identifiées par l'IPBES ont également conduit au développement d'exclusions permettant de limiter les impacts négatifs des investissements sur la biodiversité.

Ainsi, un investisseur peut décider d'exclure :

- les entreprises **actives sur certaines zones naturelles**, notamment les zones définies par IUCN, les sites identifiés par la convention Ramsar, ou encore les zones définies par le réseau Natura 2000 comme ZSC (Zones Spéciales de Conservation) ou ZPS (Zones de Protection Spéciale). À noter que la donnée n'est pas nécessairement robuste à ce jour.

Une exclusion de cette nature peut être appliquée :

- ⇒ soit dans le cadre d'investissement dans des actifs réels, où l'investisseur est en lien direct avec les sous-jacents,
- ⇒ soit en s'assurant que l'entreprise, dans laquelle l'assureur investit, a elle-même pris des engagements de la même nature.

- **des pratiques néfastes à la biodiversité**, telles que:
 - ⇒ les pratiques provoquant la déforestation, notamment la mise en place d'exclusions relatives au secteur de la production et/ou la distribution d'huile de palme⁴², ou encore les activités de production de bœuf ou de soja;
 - ⇒ des pratiques de pêche non durables, telles que le chalutage de fond, le dynamitage, l'empoisonnement;
 - ⇒ la production de pesticides ou produits chimiques, notamment ceux interdits à la vente dans certains pays, etc.
- les entreprises **exposées à des controverses** concernant leur impact sur la biodiversité.

⁴² Concernant l'huile de palme, l'initiative internationale [Table ronde sur l'huile de palme durable](#) (ou « RSPO »), qui regroupe toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur de l'huile de palme, travaille à développer et mettre en œuvre des normes mondiales pour une huile de palme durable. Cela permet de mettre en valeur les entreprises dans lesquelles il est possible d'investir de manière responsable, et d'exclure *de facto* celles qui ne respectent pas les critères RSPO établis.

LA SÉQUENCE « ÉVITER - RÉDUIRE - COMPENSER » : UN CADRE D'ANALYSE POSSIBLE POUR L'INVESTISSEMENT ?

La séquence « Éviter - Réduire - Compenser » (ERC) a pour ambition d'atteindre une absence de perte nette de biodiversité dans la conception et la réalisation de plans, programmes ou projets d'aménagement du territoire français.

Concrètement, il s'agit d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Elle s'applique à l'ensemble des thématiques de l'environnement (émissions de GES, pollutions chimiques et physiques de l'eau, du sol, pollution sonore, dégradation des milieux naturels, déclin de la biodiversité, atteinte à la santé des populations humaines, etc.).

La séquence ERC s'applique de manière obligatoire à tous les projets, plans ou programmes soumis à une ou plusieurs procédures relevant du code de l'environnement. Bien que l'activité d'investissements ait un impact sur la biodiversité, celui-ci reste toujours indirect (*via* les entreprises

ou projets sous-jacents) : les produits d'investissements ne sont donc pas légalement tenus de la mettre en œuvre. Néanmoins, elle peut être une piste d'analyse intéressante, et correspond en pratique déjà à la manière dont certains investisseurs peuvent construire leurs fonds.

Par exemple, l'assureur peut mettre en place:

- 1 Des mesures d'évitement**, en modifiant l'univers d'investissement dans le but de supprimer les impacts les plus négatifs sur la biodiversité, *via*:
 - des exclusions liées à des secteurs ou sous-secteurs, à des pratiques jugées néfastes à la biodiversité, ou à des zones naturelles;
 - une exclusion de l'univers d'investissement des entreprises jugées comme nuisant à la biodiversité. Cela permettra d'investir uniquement dans les acteurs ayant une empreinte biodiversité neutre ou positive;
 - une combinaison d'exclusions sectorielles et spécifiques à des entreprises néfastes.

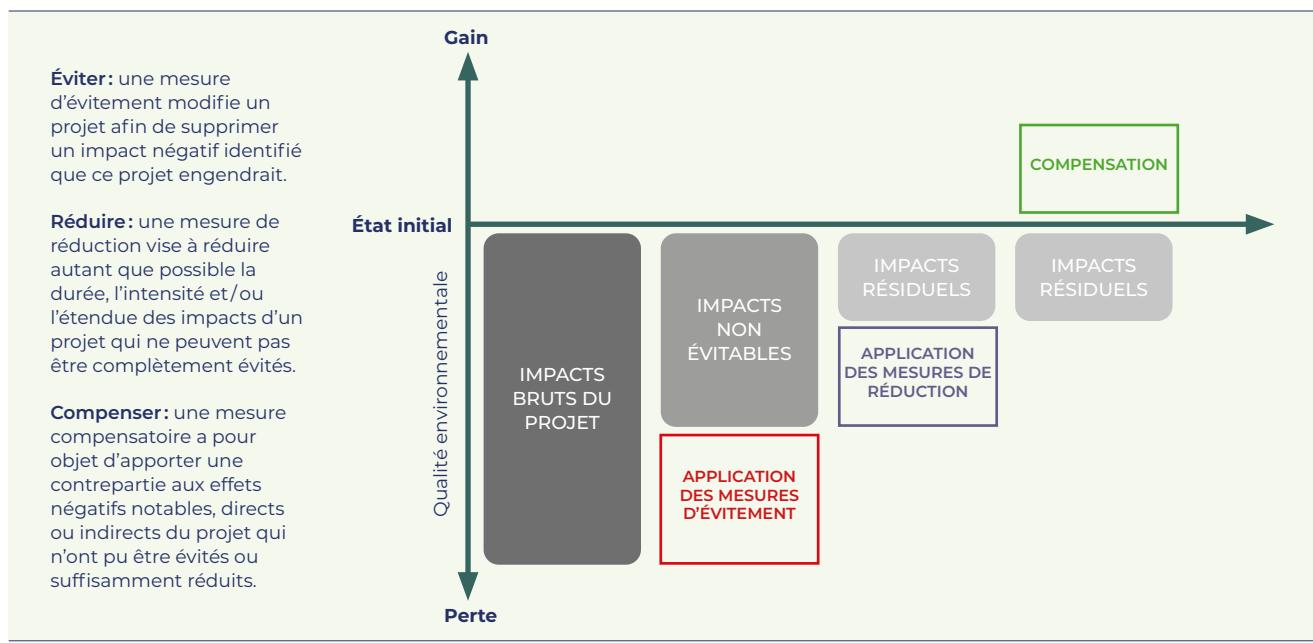
2 Des mesures de réduction, en engageant des actions visant à réduire progressivement l'impact des investissements ne pouvant être évités, *via*:

- la fixation d'objectifs d'amélioration de la note « biodiversité » du portefeuille d'investissement. À noter cependant que les méthodologies et les données n'étant pas stabilisées, il est difficile à date de fixer des objectifs sur des indicateurs liés à la MSA sur la biodiversité – cela est plus envisageable sur des thématiques précises comme l'eau, la forêt, l'énergie, etc.;
- la mise en œuvre d'une stratégie d'engagement actionnarial sur les enjeux de biodiversité auprès des sociétés investies, en incluant notamment des plans d'amélioration plutôt qu'une simple transparence.

3 Des mesures de compensation, bien que celles-ci n'aient pas d'effet bénéfique direct sur les écosystèmes affectés, étant donné le caractère indirect des impacts liés aux investissements. Parmi les actions possibles, on peut ainsi considérer l'acquisition de crédits ou certificats biodiversité – pourvu qu'ils aient démontré leur efficacité.

FIGURE 18 – SYNTHÈSE DE LA SÉQUENCE ERC

Source: Notre-Environnement⁴³



⁴³ Notre-environnement (site), «*Éviter, réduire, compenser: en quoi consiste cette démarche?*»

L'ÉMERGENCE DES CRÉDITS BIODIVERSITÉ

En novembre 2024, la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques, Agnès Pannier-Runacher, a annoncé le lancement en France des crédits biodiversité. Ce dispositif vise à mobiliser des financements privés pour soutenir la protection et la restauration de la nature.

Un crédit biodiversité correspond, selon la CDC Biodiversité, à une unité standardisée qui atteste d'une action positive et additionnelle pour la biodiversité. L'action doit être durable et produire des bénéfices supérieurs à ce qui se serait passé naturellement dans l'écosystème.

En France, ce mécanisme s'appuie sur les sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR), agréés par l'État. Ces sites valorisent les opérations de restauration écologique, et permettent aux acteurs privés de contribuer de différentes manières :

financer la création de SNCRR, fonder une entreprise de crédits biodiversité, ou acheter des crédits pour compenser leurs impacts et sécuriser leur chaîne de valeur.

Des initiatives similaires existent depuis longtemps, mais les marchés de crédits biodiversité ne sont pas encore pleinement établis. Des plateformes comme l'*International Advisory Panel for Biodiversity Credits* (IAPB) ou la *Biodiversity Credit Alliance* (BCA) travaillent à définir des standards internationaux et des méthodologies communes. Ces travaux devraient permettre l'émission des premiers crédits standardisés.

L'usage de crédits biodiversité présente toutefois plusieurs limites :

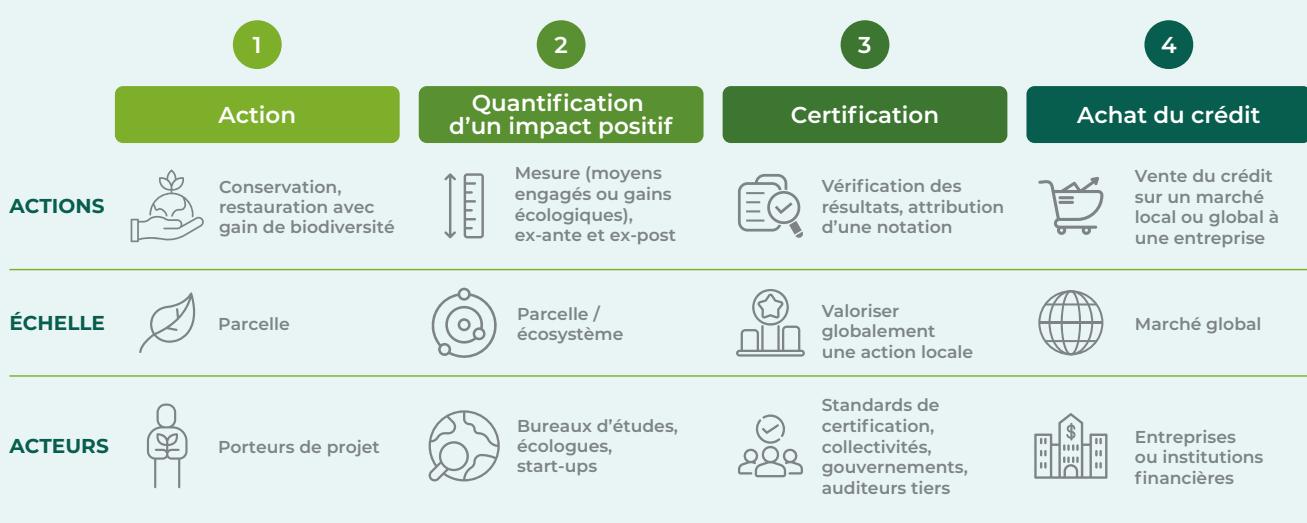
- un risque de détournement de la séquence Éviter - Réduire - Compenser (ERC), si la compensation affaiblit les efforts d'évitement;
- des doutes sur l'intégrité et la fiabilité des mécanismes de suivi, qui pourraient réduire les bénéfices réels pour la biodiversité;
- des risques réputationnels pour les entreprises qui utiliseraient des produits jugés peu robustes;

- une tendance possible à surestimer les bénéfices, avec un risque de *greenwashing* et un retard dans les décisions stratégiques ou réglementaires nécessaires.

Crédits et certificats biodiversité

En parallèle, le Muséum National d'Histoire Naturelle, la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité et Carbone 4 ont lancé en 2023 un programme de recherche sur les certificats biodiversité. Leur objectif est similaire : mesurer et reconnaître les effets positifs des projets et financements sur la biodiversité, en cohérence avec le Cadre mondial de Kunming-Montréal. Néanmoins, ils insistent sur l'importance de différencier la compensation réglementaire (liée aux crédits) de la contribution volontaire (portée par les certificats).

FIGURE 19 : LES ÉTAPES D'ÉLABORATION D'UN CRÉDIT BIODIVERSITÉ À TRAVERS SES QUATRE COMPOSANTES ESSENTIELLES
Source: CDC Biodiversité, « Crédits biodiversité : vers un nouveau marché de la nature en Europe ? », Dossier de la MEB, juillet 2024



→ Formaliser une démarche d'engagement auprès des entreprises

L'engagement actionnarial consiste, pour un investisseur, à construire un dialogue avec les entreprises dans lesquelles il investit, afin de promouvoir certains sujets. L'engagement est soit individuel, s'il émane d'un seul investisseur, soit collectif s'il est mené par un groupe d'investisseurs agissant ensemble. Il est également possible de rejoindre des initiatives collaboratives afin d'accéder à un réseau d'experts et de bonnes pratiques, telles que le *Finance for Biodiversity Pledge*.

La stratégie d'engagement d'un investisseur s'organise généralement autour de thèmes identifiés comme prioritaires. Avec la multiplication des *reportings* réglementaires et volontaires en lien avec la nature, le sujet de la biodiversité émerge depuis quelques années parmi ces priorités. Des actions d'engagement sont également menées sur des thèmes connexes tels que celui de la déforestation, des océans, de la pollution plastique ou encore des pesticides.

Dans son guide pédagogique « Construire une démarche en matière de biodiversité⁴³ », publié en 2024, l'Ademe identifie deux approches d'engagement possibles :

- une approche transversale par les impacts et dépendances, consistant à se focaliser sur ceux considérés comme prioritaires (artificialisation des sols, dépendance à l'eau) et à engager l'ensemble du portefeuille sur ces thématiques;

- une approche ciblée, consistant à identifier les entreprises du portefeuille ayant les impacts négatifs ou les dépendances les plus importantes, et les engager individuellement (ou par sous-groupe) afin qu'elles améliorent leurs pratiques.

À ce stade, l'engagement des investisseurs sur la thématique de la biodiversité se concentre sur la sensibilisation et la transparence – et non encore sur la mise en place d'actions concrètes. Ainsi, les investisseurs vont par exemple demander aux entreprises de réaliser des analyses d'impact et de dépendance approfondies, d'identifier les enjeux de biodiversité les plus matériels, de communiquer de manière transparente sur les politiques prises en matière de biodiversité.

À noter que le déploiement de cadres volontaires tels que la TNFD et SBTn, ainsi que la mise en œuvre de la CSRD, devraient permettre une accélération et une harmonisation de la transparence sur la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité par les entreprises. On peut ainsi anticiper une seconde phase – à plus long terme – dans la stratégie d'engagement des investisseurs, qui consisterait dans des demandes d'établissement de scénarios et mise en place d'objectifs, afin de diminuer la dépendance mais aussi les impacts négatifs sur la biodiversité.

QU'EST-CE QUE LE « FINANCE FOR BIODIVERSITY PLEDGE » ?

L'engagement « *Finance for biodiversity pledge* » est l'engagement volontaire le plus large à l'heure actuelle. Il a été lancé dans le cadre de la COP 15 en 2020, et regroupe 177 institutions financières de 28 pays, représentant plus de 22100 milliards d'euros d'actifs. Les signataires doivent respecter les cinq mesures suivantes :

- collaborer et partager leurs connaissances en matière de bonnes pratiques et de finance durable;

- s'engager auprès des entreprises, en intégrant la biodiversité à leurs analyses ESG;
- évaluer l'impact de leurs activités financières sur l'environnement;
- fixer et publier des objectifs;
- effectuer d'ici 2025, un compte rendu public de tout ce qui précède (une extension est accordée aux entreprises ayant rejoint l'initiative depuis 2024).

⁴³ ADEME, [Construire une démarche en matière de biodiversité](#), février 2024

2. Investir en faveur de la biodiversité

→ L'investissement non coté

L'investissement en faveur de la biodiversité s'est d'abord principalement développé dans les actifs réels. En effet, l'investissement non coté permet aux investisseurs d'avoir une meilleure visibilité sur les projets ou sociétés dans lesquels ils investissent, mais aussi une influence plus grande en matière d'ESG.

La stratégie d'investissement principale lorsqu'on parle de biodiversité consiste à investir dans le capital naturel. L'objectif est de soutenir des projets et des entreprises qui permettent une gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles dont dépendent nos sociétés et nos économies. Cela peut notamment inclure les secteurs tels que la restauration des sols et des zones humides, la foresterie ou la pêcherie durable, l'agroécologie ou encore l'agriphotovoltaïsme.

L'investissement dans le capital naturel se développe

plus fortement depuis quelques années, avec un soutien fort des assureurs et des entreprises. On peut citer parmi les véhicules les plus avancés:

- le fonds *Land Degradation Neutrality* (LDN) de Mirova, lancé en 2018, et qui investit dans des projets permettant de stopper la dégradation de terres ou de restaurer des terres dégradées, avec un focus sur les pays émergents;
- le fonds *Blue Ocean* de Swen Capital Partners, lancé en 2021 avec le soutien de la Macif. Sa stratégie à impact investit en direct dans des sociétés innovantes françaises et européennes qui participent à la régénération de la biodiversité des océans – soit avec un gain de biodiversité positif;
- le fonds *Averrhoa Nature-Based Solutions* lancé par Ardian et aDryada en 2023. Le fonds vise le financement de projets de restauration de forêts, de zones humides et de mangroves afin de séquestrer de grandes quantités de carbone de l'atmosphère par le biais de puits de carbone naturels. Les projets se rémunèreront en crédits carbone.

Enfin, dans le sillon de l'investissement dans le capital naturel, un nouvel axe d'investissement commence à se

NATURE BONDS, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les *Nature Bonds* (ou « obligations nature ») sont des instruments financiers innovants qui visent à financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement et la biodiversité. Ces obligations sont similaires aux obligations vertes, mais leur objectif est de favoriser spécifiquement la conservation et la restauration des écosystèmes naturels. Ils peuvent également inclure des rémunérations spécifiques, liées à l'atteinte des objectifs d'impact.

La catégorie *Nature Bonds* regroupe plusieurs types d'obligations, telles que:

- **les Blue Bonds** (obligations bleues), destinées à financer des projets de conservation des océans et des ressources marines. En 2018, les Seychelles ont émis le premier *blue bond* au monde afin de financer des initiatives de gestion durable de la pêche et de conservation marine dans l'archipel;
- **les Rhino Bonds** (nom officiel: *Wildlife Conservation Bonds* ou obligations pour la préservation de la vie sauvage), destinées à financer la conservation du rhinocéros, notamment en Afrique et en Asie. Cet instrument a la particularité de ne pas verser d'intérêts, mais permet de toucher un bonus à échéance de l'obligation si les objectifs sont atteints. En 2022, la Banque mondiale a émis 150 millions de dollars de *rhino bonds* pour sauver les rhinocéros noirs d'Afrique du Sud;

• **les Biodiversity Bonds** (obligations biodiversité), destinées à financer des projets de conservation de la biodiversité en général. En juin 2024, BBVA Colombie et IFC lancent la première obligation biodiversité, pour financer des projets axés sur le reboisement, la régénération des forêts naturelles sur des terres dégradées, la conservation ou la restauration des mangroves, l'agriculture intelligente face au climat et la restauration des habitats fauniques notamment;

• **les Forest bonds** (obligations forêts), conçues pour financer des projets liés à la gestion durable des forêts, la reforestation et la conservation des écosystèmes forestiers. Le premier *Forest bond* a été lancé par l'IFC en 2016, sa particularité étant que les investisseurs pouvaient choisir entre une rémunération en argent ou en crédits carbone générés par le projet financé par l'obligation, le Corridor Kasigau au Kenya.

ZOOM EXPERT

développer: il s'agit de l'investissement dans les projets à visée régénérative. Cette thèse d'impact dépasse la question de la nature, puisqu'elle peut également viser la régénération de façon plus large: régénération des liens sociaux, des systèmes culturels, etc. Néanmoins, une grande partie des fonds existants se concentre sur la régénération des systèmes naturels, notamment *via* le soutien à des projets d'agriculture régénératrice. On peut ainsi citer:

- l'accord annoncé en 2022 par Tikehau, Axa Climate et Unilever en vue de la création d'une stratégie de *private equity* à impact dédié à l'investissement dans des projets et des entreprises œuvrant pour la transition vers une agriculture régénératrice;
- le lancement de la société de gestion Ternel (ex-Maif Avenir) dans le giron de la société de gestion Capital Croissance. Après avoir été un des pionniers du *venture capital* à mission, l'équipe de Ternel s'appuie sur les principes de l'économie régénérative pour le lancement de ses prochaines stratégies d'investissements.

→ L'investissement coté

En termes d'investissements cotés, plusieurs approches proposent aux investisseurs des fonds favorables à la biodiversité, qui peuvent d'ailleurs fonctionner ensemble:

- des approches *best in class / best in universe* consistant à sélectionner les entreprises les mieux notées sur les sujets biodiversité, soit dans l'ensemble de l'univers d'investissement entier, soit par rapport aux entreprises du même secteur;
- des approches thématiques, consistant à définir une thématique d'investissement liée à des enjeux de biodiversité. On peut penser par exemple à:
 - des fonds spécifiquement dédiés à la biodiversité, tel que le fonds actions lancé par Axa IM en 2022, soutenant la prévention de la perte de biodiversité et la restauration des écosystèmes;
 - des fonds visant des thématiques plus spécifiques, par exemple les océans. C'est le cas du fonds CPR *Blue economy*, qui investit dans des actions internationales impliquées dans l'économie bleue, définie comme l'uti-

LANCÉMENT DU PREMIER FONDS DE PLACE BIODIVERSITÉ PAR 11 ASSUREURS FRANÇAIS

Fin mars 2024, 11 investisseurs institutionnels ont lancé avec l'Af2i l'initiative Fonds Objectif Biodiversité. Il s'agit d'Abeille Assurances (Aéma Groupe), BNP Paribas Cardif, BPCE Assurances, la Caisse des Dépôts, CNP Assurances, EDF Gestion, MAIF, MACIF (Aéma Groupe), Malakoff Humanis, Société Générale Assurances et Crédit Agricole Assurances.

Inspiré des Fonds Objectif Climat, l'objectif du groupe d'investisseurs est de favoriser le développement de méthodologies performantes de prise en compte de la biodiversité dans la gestion financière. Son ambition est de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de protection et de restauration de la biodiversité et de faire progresser l'ensemble des investisseurs institutionnels dans l'atteinte de leurs objectifs d'investissement en faveur de la nature et des écosystèmes. Pour y parvenir, le groupe a mis en place de nouveaux indicateurs de suivi de leur portefeuille de placements et privilégie le financement d'entreprises dédiées à l'émergence de solutions de biodiversité efficaces ou en transition vers un modèle d'affaires durable du point de vue de la biodiversité.

Le processus de sélection d'un gérant a été lancé en juillet 2024 et a permis d'annoncer en octobre le lancement d'un premier fonds coté doté de 100 millions d'euros.

Le fonds sera géré par Mirova, la société de gestion dédiée à l'investissement durable et affiliée à Natixis Investment managers.

lisation durable des ressources marines et la protection des écosystèmes marins;

– des fonds visant des thématiques connexes ayant un impact direct sur la biodiversité, comme les fonds dédiés à l'économie circulaire ou à la transition environnementale.

• des fonds intégrant des instruments financiers spécifiques, notamment des produits de dette durable (*Green, Social and Sustainability linked bonds*).

Lorsque cela est possible, ces fonds intègrent également un axe fort d'engagement actionnarial sur les enjeux de biodiversité.

Vie de l'entreprise et partenariats



Les assureurs, comme toute autre entreprise, peuvent mener des actions en faveur de la biodiversité dans le cadre de leur gestion interne ou d'opérations de mécénat ou de partenariats.

1. Actions de sensibilisation interne aux enjeux de la biodiversité

Les collaborateurs peuvent être sensibilisés et invités à limiter leur impact sur l'environnement et la biodiversité à travers des ateliers pédagogiques ou des formations ciblées.

Sur le même modèle que la Fresque du climat, la Fresque de la biodiversité⁴⁴, créée en 2019, fait découvrir aux participants les notions clés ainsi que les interactions et dépendances de la biodiversité, en se fondant sur les travaux de l'IPBES. L'échange permet aux participants d'arriver par un raisonnement commun à établir des liens d'interdépendance et de cause à effet entre les activités humaines et la dégradation de la nature.

Le Medef, en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB), propose une formation de 9 heures qui invite les participants à provoquer le changement nécessaire au sein de leur entreprise pour préserver la biodiversité⁴⁵. La formation s'articule autour de trois axes :

- comprendre les risques et l'urgence face à l'érosion du vivant;
- imaginer des solutions et mobiliser ses équipes;
- agir à l'échelle de son site d'activités ou dans son fonctionnement quotidien.

Le Muséum national d'Histoire naturelle propose aux entreprises, et plus généralement aux acteurs socio-économiques, des « Séminaires Biodiversité Muséum⁴⁶ ». Il s'agit de conférences animées par des chercheurs, dont l'objectif est de découvrir et approfondir des thématiques majeures pour la préservation de la planète, et comprendre les enjeux liés à l'érosion de la biodiversité.

Le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) propose un module de formation « Enjeux des transition écologiques: comprendre et agir »⁴⁷, dont l'objectif est d'une part de développer une culture scientifique autour des enjeux de transitions écologiques, et d'autre part de comprendre les problématiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

L'institut Imagine 2050⁴⁸ propose quant à lui des formations sur mesure autour des thématiques du climat, de biodiversité, d'énergie et de justice sociale, ainsi que des fresques et ateliers créatifs pour mieux saisir les enjeux environnementaux.

Enfin, ENGAGE a créé une formation de trois jours à destination des décideurs (dirigeants PME/ETI et directeurs RSE ou équivalents), afin de les aider à lancer et à porter une démarche biodiversité au sein de leur entreprise⁴⁹.

⁴⁴ [Fresque de la biodiversité](#)

⁴⁵ MEDEF, [MOOC «Entreprises et biodiversité»](#)

⁴⁶ MHNH, [« Séminaires Biodiversité Muséum »](#)

⁴⁷ CNAM, [formation «Enjeux des transitions écologiques: comprendre et agir»](#)

⁴⁸ [Institut Imagine 2050](#)

⁴⁹ [ENGAGE, Formation à destination des décideurs](#)

2. Prise en compte de la biodiversité sur les sites

L'adaptation des bâtiments pour limiter l'impact direct des entreprises sur la biodiversité – voire pour favoriser la biodiversité – est une démarche qui tend à se développer. De nombreuses initiatives existent comme la végétalisation des murs ou des toits, l'installation de ruches pour permettre la pollinisation des plantes par les abeilles, ou encore la mise en place de potagers urbains. À noter qu'il existe une Fresque de l'immobilier durable pour sensibiliser les collaborateurs à ce sujet.

Par ailleurs, des labels certifiants des démarches de construction et de gestion durable des bâtiments peuvent être pris en compte au moment de choisir la localisation des bureaux d'une entreprise, parmi lesquels :

- le label d'État Bâtiment Basse Consommation Énergétique (BBC), qui reconnaît les bâtiments à haute performance énergétique et leur faible impact sur l'environnement;
- la certification internationale *Building Research Establishment Environmental Assessment Method* (BREEAM), qui évalue l'impact environnemental et social d'un bâtiment lors de la conception du projet, tout en prenant en compte sa durée de vie;

- la certification française Haute Qualité Environnementale (HQE), qui permet d'attester qu'un bâtiment respecte des standards élevés en matière de développement durable, de confort, de santé et de performance énergétique, que ce soit au moment de la construction ou lors de la gestion du bâtiment;
- le label français Effinergie, qui certifie les performances énergétiques élevées d'un bâtiment, notamment en matière d'isolation, de consommation d'énergie, et d'étanchéité à l'air – et dont l'objectif est de favoriser la construction de bâtiment basse consommation ou à énergie positive;
- le label français BiodiverCity® Life, qui évalue et valorise la prise en compte de la biodiversité dans les bâtiments existants en phase d'exploitation.

Enfin, l'Observatoire de l'immobilier durable, dont l'objectif est d'accélérer la transition dans l'immobilier, propose des formations et des activités pédagogiques pour prendre conscience de l'impact environnemental des bâtiments. Son programme de formation LABEL'ID⁵⁰ sur l'immobilier durable est assorti d'une accréditation professionnelle.

DÉPENDANCE ET GESTION DE L'EAU DANS L'ENTREPRISE

La dépendance à la ressource en eau est un enjeu majeur pour les entreprises. Les acteurs financiers commencent également à se saisir de ces questions, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques Eau.

La définition d'une politique Eau au niveau de l'entreprise peut se faire en plusieurs étapes :

- ❶ la compréhension et l'identification des impacts et risques en lien avec l'eau, pour chaque métier de l'entreprise, via par exemple la méthodologie SBTN;
- ❷ le développement d'une démarche de sobriété hydrique dans toutes les entités et métiers en fonction des enjeux propres, avec des engagements et des indicateurs de suivi dédiés;
- ❸ la garantie d'un accès à l'eau potable et à l'assainissement, ainsi qu'à la qualité des infrastructures liées au niveau des sites.

À titre d'exemple, le Groupe Caisse des dépôts a identifié dans sa politique Eau⁵¹ les engagements suivants : la réalisation d'une empreinte eau (consommation d'eau directe en m³ et/ou le niveau de prélèvements en m³), l'évaluation de l'exposition au risque de sécheresse ou de stress hydrique des différents portefeuilles financiers (2027), ou encore la réalisation d'une cartographie des sites et biens immobiliers en zone de stress hydrique élevé (2026).

⁵⁰ OID, [Parcours Label'ID](#)

⁵¹ Groupe Caisse des Dépôts, [Politique du Groupe Caisse des Dépôts sur l'eau](#), juin 2024

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU NUMÉRIQUE

Selon l'ADEME⁵², le numérique en France représente l'équivalent de 4,4% de l'empreinte carbone nationale, auquel s'ajoute un impact direct sur les ressources (extraction de minerais et métaux rares, consommation d'énergie) et la production de déchets.

Les émissions sont essentiellement liées à la fabrication et au fonctionnement des terminaux (téléviseurs, ordinateurs, smartphones etc.), et au fonctionnement des centres de données permettant l'utilisation des services numériques (moteurs de

recherche, *cloud*, réseaux sociaux, IA). Si l'on répartit les émissions sur l'ensemble de la chaîne de valeur:

- 60 % des émissions de CO₂ sont liées à la fabrication, la distribution et la fin de vie des équipements et infrastructures numériques – d'où la nécessité d'augmenter la durée de vie des produits et réduire le nombre d'équipements numériques par habitants;
- 40 % des émissions de CO₂ sont liées à l'utilisation du numérique – d'où la nécessité d'avoir une meilleure conscience de nos usages pour tendre vers une sobriété numérique.

Les assureurs, en tant qu'entreprises du secteur tertiaire, peuvent soutenir l'informatique durable, ou Green IT, afin de réduire leur impact

environnemental. Plusieurs solutions permettent de réduire efficacement ces émissions:

- privilégier l'éco-conception des produits, des applications mobiles, des logiciels utilisés;
- utiliser un moteur de recherche éco-responsable par défaut;
- sensibiliser les collaborateurs à un usage raisonnable de l'intelligence artificielle, et plus généralement à la sobriété numérique;
- optimiser le stockage des données et les algorithmes afin qu'ils soient moins énergivores;
- avoir recours aux appareils reconditionnés pour éviter la consommation de nouveaux équipements, privilégier la réparation du matériel endommagé avant d'envisager son rachat.

3. Engagement dans des initiatives de place

Les entreprises peuvent s'engager dans des initiatives de place dont l'objectif est de mobiliser les acteurs économiques autour de la préservation de la biodiversité. Parmi ces initiatives, on peut citer:

- *Act4Nature International*, développée par l'Afep, le MEDEF et les Entreprises pour l'Environnement (EPE), qui vise à mobiliser les entreprises sur la question de leurs impacts directs et indirects, leurs dépendances et leurs possibilités d'actions favorables à la nature. En rejoignant l'initiative, les entreprises prennent à la fois des engagements communs et individuels afin d'intégrer la biodiversité dans leurs stratégies.
- Entreprises engagées pour la nature (EEN), portée par l'Office français de la biodiversité (OFB), qui vise à faire émerger, reconnaître et valoriser les plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des entreprises.

- *ACT Biodiversity*, la méthodologie ACT développée par l'ADEME étendue à la biodiversité, disponible pour les grandes entreprises à partir de 2026. Cette méthodologie est co-construite avec l'OFB en synergie avec l'EEN, et a pour objectif d'évaluer la crédibilité et l'efficacité des actions menées par les entreprises pour réduire ses impacts sur la biodiversité.

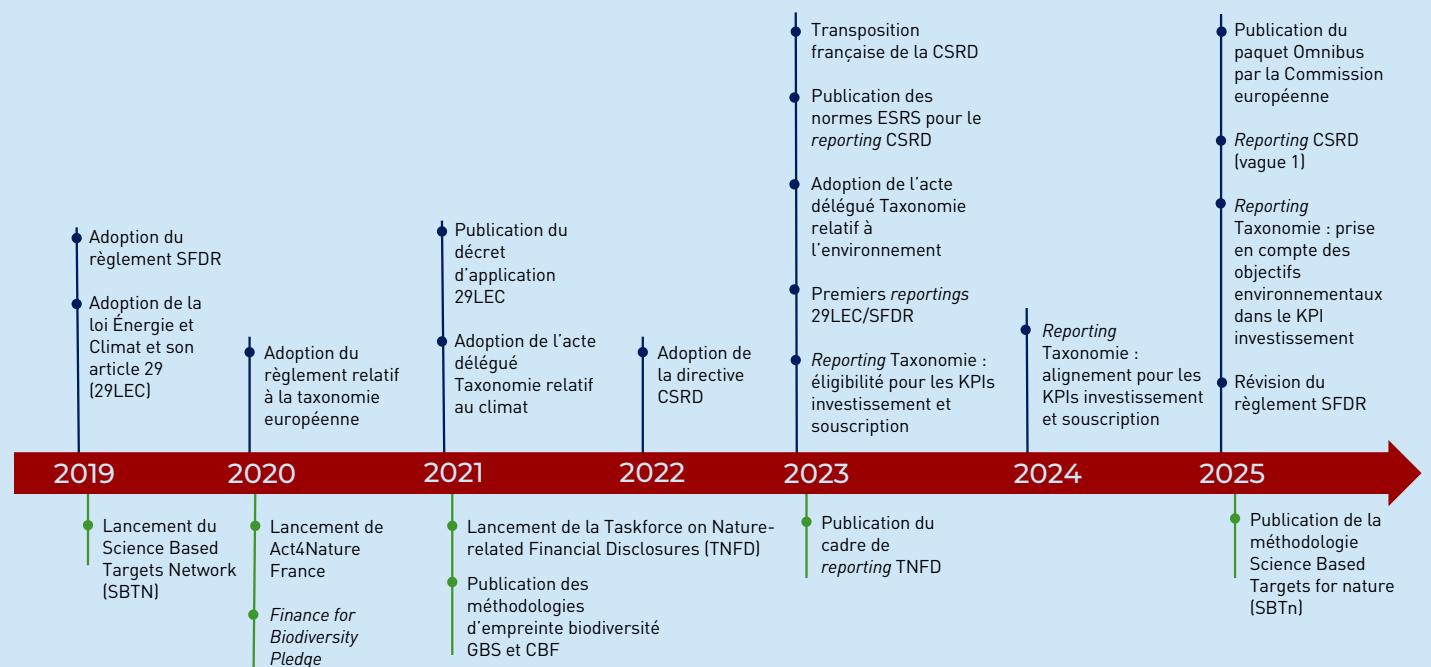
4. Actions philanthropiques et de mécénat et partenariats en faveur de la biodiversité

Au-delà de leurs activités d'assurance et d'investissement, les assureurs développent largement leurs actions de philanthropie et de mécénat. Elles visent à accélérer la transition écologique et solidaire, soutenir la recherche et les projets d'intérêt général en faveur de la biodiversité. Ils peuvent également nouer des partenariats avec des ONG, afin de financer des projets de préservation et de restauration de la biodiversité.

⁵² ADEME (BRILLAND Thomas, FANGEAT Erwann, MEYER Julia, WELLHOFF Mathieu), Evaluation de l'impact environnemental du numérique en France, 2025

ANNEXES

Annexe 1 – Cadres de *reporting* réglementaires et volontaires



Cadres réglementaires: 29LEC, CSRD, SFDR

► 29LEC

L'article 29 de la loi Énergie Climat (29LEC) du 8 novembre 2019 impose aux investisseurs de publier chaque année un rapport présentant leur politique relative aux risques en matière de durabilité. Le reporting 29LEC va au-delà de son pendant européen, le règlement SFDR, en mentionnant explicitement la biodiversité. Les investisseurs sont invités à publier les informations sur les risques mais aussi les stratégies d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Les exigences de *reporting* biodiversité sont précisées dans le décret d'application de la loi Énergie climat en particulier aux articles 7 et 8. L'article 7 présente les informations sur la stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité:

L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenue qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants:

- a) une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992;
- b) une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques;
- c) la mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.

L'article 8.c) sur la gestion des risques liés à la biodiversité exige:

- Une distinction claire entre les principaux risques émanant des impacts causés par la stratégie d'investissement et les principaux risques émanant des dépendances à la biodiversité des actifs et activités dans lesquels l'entité a investi. Pour chaque risque identifié, l'entité indique le périmètre de la chaîne de valeur retenue;
- Une indication si le risque est lié spécifiquement au secteur d'activité ou à la zone géographique de l'actif sous-jacent.

En janvier 2024, l'ACPR a sorti pour la 2^e année consécutive son analyse des rapports 29LEC produits par les assureurs. L'objectif de ce bilan est d'améliorer les publications des prochains rapports 29LEC dans une démarche de progression continue. De manière générale, une amélioration est observée en 2023 par rapport à 2022 en ce qui concerne la complétude, la justesse et la précision des informations publiées pour répondre aux exigences réglementaires. Il est observé que les rapports apportent davantage de précisions sur le périmètre retenu pour le calcul des indicateurs présentés, ainsi que sur leur méthode de construction. Néanmoins, comme le souligne l'analyse de l'ADEME sur les rapports 29LEC concernant la biodiversité, les investisseurs doivent s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue sur ce sujet.

► CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive)

La CSRD est à date dans un processus de révision et de simplification via le paquet Omnibus I. Les informations mentionnées ci-dessous sont donc susceptibles d'évoluer dans les mois qui suivent.

La directive CSRD impose à toutes les entreprises remplissant des seuils spécifiques de publier annuellement leurs impacts, risques et opportunités (IRO) selon le principe de double matérialité d'impact et financière. Les informations exigées sont standardisées et regroupées dans des normes de *reporting* appelées ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*), élaborées par l'EFRAG et divisées selon les thématiques Environnement, Social et Gouvernance.

Parmi les ESRS relatifs aux enjeux environnementaux, l'ESRS E4 est consacrée à la biodiversité et aux écosystèmes. À noter néanmoins qu'elle est également intrinsèquement liée aux autres normes: pollution (E2), ressources aquatiques et marines (E3), ou encore économie circulaire (E5).

La norme E4 se découpe en 6 exigences de publications appelées *Disclosure requirements* en accord avec

Catégorie	Exigences de divulgation	Que publier ?
Stratégie (DR E4-1)	<p>Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique</p> <p>Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Comment les activités de l'entreprises génèrent des impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature et quelle incidence en retour sur les activités de l'entreprise Liste des sites de l'entreprise impactant des zones sensibles / protégées, des espèces protégées et état écologique des sites <i>Volontaire : plan de transition sur comment la stratégie va s'adapter pour respecter les limites planétaires et cadres globaux</i>
Gestion des incidences, risques et opportunités (DR E4-2 et 3)	<p>Description des processus d'identification et d'évaluation des incidences, des risques, des dépendances et des opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes</p> <p>Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes</p> <p>Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <u>Si</u> l'entreprise a mis en place des stratégies spéciales couvrant les zones protégées ou des pratiques durables (ex : lutte contre la déforestation) <u>Si et comment</u> elle a identifié des impacts, dépendances, risques, opportunités en lien avec la biodiversité et mis en place des stratégies pour gérer ses enjeux biodiversité (en cas d'absence de stratégie, l'entreprise doit le justifier et peut donner un pas de temps) Les actions en faveur de la biodiversité mises en place <u>Si</u> l'entreprise a utilisé une stratégie de mitigation (évitement, réduction au minimum, restauration/réhabilitation et compensation)
Métriques et cibles (DR E4-4, 5, 6)	<p>Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes</p> <p>Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes</p> <p>Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <u>Si</u> l'entreprise a tenu compte de seuils écologiques ou des accords internationaux dans la construction de ses objectifs Métrique : nombre et la superficie (en hectares) des sites détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité d'aires protégées ou de zones clés de biodiversité. <i>Volontaire : métriques sur les impacts matériels* identifiés</i> Des informations quantitatives ou qualitatives sur l'impact financier des enjeux biodiversité sur l'entreprise

*impacts matériels : conversion des sols, occupation des sols, diffusion d'espèces invasives, état de dégradation des écosystèmes, impacts sur des espèces protégées

les pressions sur la biodiversité établies par l'IPBES. À noter qu'une des exigences est la publication d'un plan de transition « biodiversité » – une information clé pour attester de la crédibilité de la stratégie de l'entreprise en matière de biodiversité.

À noter par ailleurs qu'il existe à date un manque de cohérence entre l'article 29LEC et la CSRD dans la définition du concept de biodiversité :

- l'article 29LEC adopte un concept de biodiversité large, faisant référence aux objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 et l'étude des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par l'IPBES;
- la CSRD envisage quant à elle les enjeux environnementaux à travers plusieurs thématiques: le climat, la pollution, les ressources aquatiques et marines, la biodiversité et l'économie circulaire – représentant chacun un ESRS. Ces derniers sont différenciés et bien qu'intrinsèquement liés, doivent répondre à des exigences de reporting distinctes.

► SFDR

Le règlement européen SFDR impose aux investisseurs de publier des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dont un obligatoire dédié à la biodiversité. D'autres indicateurs font implicitement référence à la biodiversité mais sont publiés à titre optionnel par les investisseurs.

Ainsi, le facteur biodiversité doit directement et obligatoirement être reportée par le PAI numéro 7 et indirectement dans cinq PAI optionnels. Si un investisseur applique une politique d'investissement tournée vers la biodiversité, il lui faut justifier dans son reporting la prise en compte de caractéristiques biodiversité particulières ou l'avancement d'un objectif biodiversité défini.

PAI obligatoires:

THÈME	INDICATEUR N°	ÉLÉMENTS DE MESURES
Biodiversité	7 Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/ établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones

PAI optionnels:

THÈME	INDICATEUR N°	ÉLÉMENTS DE MESURES
Eau, déchets et autres matières	10 Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part des investissements dans des entreprises dont les activités provoquent la dégradation des terres, la désertification ou l'imperméabilisation des sols
	11 Investissement dans des sociétés sans pratiques foncières/ agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés qui ne développent pas de pratiques ou de politiques foncières durables
	12 Investissement dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/ mers	Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques durables en ce qui concerne les océans/ mer
	14 Espèces naturelles et aires protégées	1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées 2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire protégée ou d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée
	15 Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation.
	22 Artificialisation des terres	Part de surface non végétale dans la surface totale des parcelles de tous les actifs, y compris immobiliers.

Cadres volontaires : TNFD, SBTN

► TNFD (Task on Nature-related Financial Disclosure)

La TNFD est un cadre commun de *reporting* de la biodiversité pour toutes les entreprises, inspiré de la TCFD (*Taskforce on Climate-related Financial Disclosure*) pour le climat. Lancée en 2021, elle promeut la transparence dans les institutions financières et les entreprises à travers la divulgation d'informations pertinentes sur leur impact biodiversité et les risques et opportunités qui en découlent tant pour leur activité que leur performance financière.

Le 16 janvier 2024, 320 entreprises et institutions financières se sont engagées à publier un *reporting* sur la nature afin de pouvoir notamment évaluer leur positionnement quant à leur transition vers un modèle en accord avec les conventions internationales, en particulier la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

Le cadre de la TNFD se compose de 14 recommandations articulées autour de 4 piliers:

- **Gouvernance:** processus, contrôles et procédures de gouvernance utilisés par l'organisation pour contrôler et gérer les questions liées à la nature;
- **Stratégie:** approche employée par l'entreprise pour gérer les questions liées à la nature;
- **Gestion des risques et des impacts:** processus mis en place par l'entreprise pour identifier, analyser, hiérarchiser et contrôler les questions liées à la nature;
- **Outils de mesures et objectifs:** performance de l'entreprises relative à la nature par rapport aux objectifs fixés.

La méthodologie de *reporting* est basée sur la méthode **LEAP** qui s'appuie sur quatre principes:

Localiser	Étendue du modèle d'entreprise et de la chaîne de valeur
	Dépendance et analyse d'impact
	Interface avec la nature
	Interface avec les sites sensibles
Évaluer	Identification des actifs environnementaux, des services écosystémiques et des facteurs d'impact
	Identification des dépendances et des impacts
	Mesure de la dépendance et de l'impact
	Évaluation de la matérialité de l'impact
Analysier	Identification des risques et des opportunités
	Adaptation des mesures existantes d'atténuation des risques et de gestion des risques et des opportunités
	Mesure et hiérarchisation des risques et des opportunités
	Évaluation de l'importance des risques et des opportunités
Préparer	Plans de stratégie et d'affectation des ressources
	Fixation d'objectifs et gestion des performances
	<i>Reporting</i>
	Présentation

► SBTN (*Science-Based Targets Network*)

Le *Science Based Targets Network* (SBTN) est une initiative de la société civile et fondée en 2019, dont l'objectif est de permettre aux entreprises comme aux collectivités de définir des objectifs pour respecter les limites planétaires et répondre aux besoins de la société. L'initiative propose aux entreprises et aux collectivités de prendre en compte leurs impacts environnementaux sur la biodiversité, le climat, les terres ou encore l'océan, avec des objectifs atteignables grâce au cadre méthodologique donné. Basés sur la science, les objectifs en matière de biodiversité/nature viennent compléter les objectifs climatiques du SBTi que plus de 5000 entreprises ont déjà adoptés.

Les *Science Based Targets for nature* (SBTn) dote les entreprises d'un cadre scientifique holistique et rigoureux pour évaluer et hiérarchiser leurs impacts sur l'eau douce, la terre, les océans, et la biodiversité. L'objectif est qu'elles puissent ensuite prendre des mesures sur le terrain en fixant des objectifs, en commençant par l'eau douce et la terre (les deux premiers cadres finalisés).

En mars 2025, des travaux visant à définir des objectifs spécifiques pour les océans et les écosystèmes marins ont abouti, avec l'identification de trois types de cibles basées sur la science: éviter et réduire la surexploitation, protéger les habitats et réduire les risques des populations marines en danger, menacées et protégées.

Il n'existe pas encore de déclinaisons spécifiques pour les institutions financières, néanmoins le SBTn est un très bon outil pour les investisseurs qui souhaitent encourager les entreprises à s'engager dans une démarche biodiversité robuste.

Annexe 2 – Glossaire

Biodiversité

La biodiversité est « *la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela inclut la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes* » (IPBES) – dans ce guide, le terme « biodiversité » est interchangeable avec celui de « nature ».

Capital naturel

Le capital naturel fait référence aux réserves ou ressources naturelles à l'origine de produits, flux et services écosystémiques nécessaires au maintien de la vie. Cette notion fait référence à la valeur combinée de tout ce qui vient de la nature – sol, air, eau et ensemble des créatures vivantes et contribuant au fonctionnement de la société et de l'économie en procurant aux êtres humains les moyens essentiels dont ils ont besoin pour vivre. La notion de « capital » renvoie aux ressources que nous offre la nature, dont nous avons besoin pour survivre et qui permettent de produire davantage de ressources.

(Source: Banque européenne d'investissement)

Écosystème

Un écosystème est un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leurs interactions, forment une unité fonctionnelle. Le « bon état » d'un écosystème correspond au bon état physique, chimique et biologique ou la bonne qualité physique, chimique et biologique de cet écosystème, lequel est capable de s'autoreproduire ou de s'autorestaurer, et dont la composition en termes d'espèces, la structure et les fonctions écologiques ne sont pas compromises (règlement Taxonomie).

Services écosystémiques

Les contributions directes et indirectes des écosystèmes aux avantages économiques, sociaux, culturels et autres que les personnes tirent des écosystèmes (règlement Taxonomie).

REMERCIEMENTS



Liste des acteurs auditionnés dans le cadre des travaux

France Assureurs et les membres du groupe de travail remercient les différents acteurs qui ont permis d'enrichir ce guide en apportant leurs éclairages sur les sujets de biodiversité dans le cadre d'un cycle d'auditions entre janvier et juillet 2024:

Antoine Pugliese, Guillaume Wahl, Regula Hess (WWF) / Claire Tutenuit (EpE) / David Pariente (Natixis) / Elodie Lelief, Matthieu Maurin (Iceberg Data Lab) / Fanny Bancourt, Sylvain Boucherand (BL-Evolution) / Flavie Thevenard (MNHN) / Freya Bannochie, James Hulse (Global Canopy) / Henri Douche (Scor) / Isabelle Kremer (Axa) / Jérôme Taraska (CDP) / Marie Gabet (Banque de France) / Matthieu Delabie (OFB) / Mélissa Perez (Carbon4 Finance) / Nathalie Borgeaud (TNFD) / Nicolas Beneton (Robeco) / Sylvain Goupille (Printemps des Terres) / Sylvain Vanston (MSCI) / Violette Pradère (CDC Biodiversité)

Contributeurs

Les travaux du groupe de travail et la rédaction de ce guide ont été effectués sous le pilotage de Jean-François Coppenolle, Abeille Assurances.

Un grand merci à l'ensemble des membres du groupe de travail pour leur implication dans l'élaboration de ce guide:

Clémence Mallet, Jean-François Coppenolle, Julia Bertuzzi (Abeille Assurances) / Claire Mallet-Guy (Assurances du Crédit Mutuel) / Aurélien Girault, Dendo Azema, Franck Janowsky (Aéma) / Carlos Araujo Blanco, Kamel Omar, Julien Vincent (Allianz) / Adeline Gerritsen, Isabelle Naudin (Axa) / Maya Bonan Guillou, Virginie Mathieu, Ursula George (BNP Paribas Cardif) / Sébastien Marangoni, Martin Taillandier (BPCE) / Mathilde Mancel (CCR) / Aude Verries (CNP Assurances) / Elena Canale, Laura Clair-Fouillet, Michel Huygen (Covéa) / Mathilde Auffret (Crédit Agricole Assurances) / Laurence Danesi, Maria Perini, Marine Gombert, Myriam Jebali, Cheikh Fall (Generali) / Simon Borcier, Pauline Lejay, Marianne Sliman (Groupama) / Jérôme Wendling (Macif) / Franck Carnero, Marie Lapalle, Pauline Levillain (MAIF) / Marie-Julie Amato, Morgane Hébert (Matmut) / Pauline Darmedru (Mutex) / Alix Chabaud, Gulnaz Magazova, Lorena Brosset, Pauline des Vallières, Rebecca Cheetham, Yun Wai-Song (Scor) / Mahamane Touré, Silvia Pignato (Société Générale Assurances)

Merci également à Hélène Champollion, Associée fondatrice de Alameda Sustainability Advisory, pour son accompagnement dans la rédaction de ce livrable, et notamment sur la partie liée aux leviers d'actions des assureurs dans le cadre de leurs activités d'investissements.



26, boulevard Haussmann
75009 Paris

Rue du Champ de Mars 23
1050 Ixelles
Bruxelles-Capitale

franceassureurs.fr

 FranceAssureurs